



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 26-28 février 2024

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 2 février 2024	WFP/EB.1/2024/6-A/2
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Plan stratégique de pays – Burundi (2024–2027)

Durée	1 ^{er} mars 2024–31 décembre 2027
Coût total pour le PAM	416 300 176 dollars É.-U
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Le Burundi subit actuellement une succession de chocs liés au climat et d'autres facteurs de perturbation, dont les répercussions sur la production agricole et les moyens d'existence réduisent sa capacité à assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et freinent sa croissance économique. La progression de son produit intérieur brut est trop lente au regard du taux de croissance démographique, qui est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne. La faiblesse des systèmes alimentaires et les lacunes en matière de protection sociale et de réduction des risques de catastrophe sapent les efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs qu'il s'est fixés dans son Plan national de développement.

La prévalence de la malnutrition chronique et des carences en micronutriments chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes est alarmante. La sécurité alimentaire et nutritionnelle se heurte à divers problèmes: pauvreté, mauvaise alimentation, accroissement de la population, dégradation des terres et de l'environnement, chocs liés au climat, dysfonctionnement des systèmes alimentaires, accès inégal des femmes et des hommes aux ressources, inflation, et crise alimentaire et climatique mondiale.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Dunford
Directeur régional
Afrique de l'Est
courriel: michael.dunford@wfp.org

M. A. Mangoni
Directeur de pays
courriel: arduino.mangoni@wfp.org

Le PAM aidera le Gouvernement à concrétiser sa vision d'avenir qui est d'améliorer les conditions de vie et à réduire les inégalités en vue de favoriser une croissance économique durable et équitable, fondée sur des systèmes alimentaires fonctionnant correctement, un solide capital humain, une meilleure gestion de l'environnement et des activités plus efficaces de réduction des risques de catastrophe.

L'objectif qui consiste à "sauver des vies" est une priorité majeure du présent plan stratégique de pays et sera atteint au moyen d'opérations de secours et d'interventions conçues pour accroître la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre un système de protection sociale réactif face aux chocs et susceptible de s'adapter aux changements climatiques, tout en renforçant les moyens permettant d'accomplir durablement des progrès au regard des systèmes alimentaires. Les services à la demande assurés par le PAM contribueront à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire et des initiatives de développement, et les interventions d'urgence seront reliées à des activités de renforcement de la résilience et à des systèmes de protection sociale.

Les activités visant à "changer la vie" auront pour objet de contribuer à l'amélioration de la nutrition des Burundais et au développement du capital humain grâce à la promotion de régimes alimentaires sains. Elles cibleront notamment les groupes vulnérables comme les enfants, les femmes, les adolescents ainsi que les personnes souffrant de malnutrition ou en situation d'insécurité alimentaire, en particulier dans les lieux d'accès difficile, au moyen d'interventions qui appuieront la transformation des systèmes alimentaires d'une manière durable et équitable. Le PAM s'attaquera aux défis liés aux systèmes alimentaires en mettant l'accent sur les petits exploitants, en particulier les femmes, afin de renforcer leurs liens avec les marchés par l'intermédiaire de programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale et de programmes de nutrition, y compris en appuyant les chaînes d'approvisionnement relatives aux aliments enrichis. Les activités de renforcement de la résilience seront de nature à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes, auront une dimension nutritionnelle, tiendront compte de la question climatique et viseront à améliorer la cohésion sociale. Le PAM appuiera le renforcement des capacités utilisées à tous les niveaux pour développer les systèmes et mettre en place des mécanismes de coordination.

Le PAM consolidera et élargira les partenariats noués avec le Gouvernement, les partenaires de développement, les institutions financières internationales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs essentiels. La collaboration avec les autres entités des Nations Unies, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome, demeure une priorité absolue.

Le PAM mettra en œuvre un plan d'une durée de quatre ans fondé sur les objectifs de développement durable 2 et 17 et le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025. Le plan stratégique de pays est harmonisé avec le document intitulé *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060*, le Plan national de développement pour 2018-2027, le Plan de réponse humanitaire 2023 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027.

Le plan stratégique de pays est articulé autour de cinq effets directs:

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par des chocs dans les zones ciblées, les rapatriés burundais, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés vivant dans les camps sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels toute l'année.
- *Effet direct 2:* Les habitants du Burundi obtiennent toute l'année de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, ce qui contribue à l'amélioration du capital humain.

- *Effet direct 3:* Dans les zones ciblées, les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes et les jeunes, les petits exploitants, les organisations paysannes et les acteurs des filières, disposent de moyens d'existence améliorés et plus durables toute l'année grâce à des systèmes alimentaires résilients, efficaces et inclusifs.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2027, le Gouvernement et les acteurs nationaux au Burundi disposent de capacités, de systèmes et de services renforcés pour être à même de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies relatives à l'assistance alimentaire et nutritionnelle, aux systèmes alimentaires, aux repas scolaires et à la protection sociale, et d'en assurer le suivi.
- *Effet direct 5:* Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services communs fiables et à un savoir-faire qui leur permettent de venir en aide aux personnes vulnérables, de répondre aux besoins et de faire face aux situations d'urgence toute l'année.

Ces effets directs sont conçus pour se renforcer mutuellement, sur la base des programmes et des partenariats existants ainsi que des possibilités qui s'offrent, de façon à atteindre les objectifs souhaités au moyen d'un ensemble d'interventions intégrées.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Burundi (2024-2027) (WFP/EB.1/2024/6-A/2), pour un coût total pour le PAM de 416 300 176 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Le Burundi est un pays enclavé qui est classé 187^e sur 191 pays dans le rapport sur l'Indice de développement humain 2021/2022¹. Sa population de 12,5 millions d'habitants – dont 50,3 pour cent de femmes et 49,7 pour cent d'hommes – affiche un taux de croissance annuel de 2,7 pour cent². Les enfants âgés de 0 à 15 ans représentent approximativement 48 pour cent de la population et les personnes âgées de 15 à 34 ans, 30 pour cent³.
2. Le produit intérieur brut du Burundi (PIB) a considérablement augmenté entre 2004 et 2015, affichant un taux de croissance annuel moyen de 4,2 pour cent⁴. Après un ralentissement entre 2016 et 2020, l'économie s'est redressée et a retrouvé son niveau antérieur et il est prévu que la croissance du PIB s'établisse à 3,3 pour cent en 2023. Le Burundi est classé comme un pays à haut risque d'endettement extérieur et global⁵ et, en 2022, la monnaie locale s'est dépréciée de 28 pour cent par rapport au dollar des États-Unis⁶. La hausse des coûts du pétrole, des produits alimentaires et des engrais importés a contribué à aggraver à la fois l'inflation et le déficit commercial en 2021 et en 2022⁷. Le taux d'inflation d'une année sur l'autre a atteint le cap des 10 pour cent en avril 2022 et a continué sur sa lancée pour s'élever à 32,8 pour cent en mars 2023, avec une inflation relative aux produits alimentaires atteignant pas moins de 49 pour cent. Ramenée à 26 pour cent en juillet 2023⁸, l'inflation continue toutefois à freiner l'accès des ménages à l'alimentation et aux autres nécessités essentielles.
3. La pauvreté multidimensionnelle est estimée à 53 pour cent et touche 56,7 pour cent des habitants dans les zones rurales contre 22,5 pour cent dans les zones urbaines⁹. En milieu rural, les femmes représentent 63,5 pour cent de la population, et la majorité des habitants sont des petits exploitants agricoles. Le taux de dépendance des jeunes s'élève à 86 pour cent¹⁰ et l'accès aux emplois formels est faible, notamment pour les jeunes et les femmes. Le Plan national de développement vise à améliorer l'emploi des jeunes et à tirer parti du dividende démographique grâce à la création et au soutien de la Banque de développement et d'investissement pour les femmes, de la Banque d'investissement pour les jeunes et du projet Compétences pour l'emploi à destination des femmes et des jeunes, financé par la Banque mondiale, et à la mise en œuvre de la deuxième phase du programme national de protection sociale.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. [Rapport sur le développement humain - Burundi \(en anglais uniquement\)](#).

² Banque mondiale. [Données sur le Burundi](#).

³ Organisation des Nations Unies. *Common country analysis for Burundi 2021* (non publié).

⁴ Banque mondiale. [Croissance du PIB \(% annuel\) – Burundi](#).

⁵ Banque mondiale. 2022. [Burundi Joint World Bank-IMF debt sustainability analysis](#).

⁶ Banque de la République du Burundi. [Page Web sur les principales données statistiques](#).

⁷ Banque africaine de développement. 2023. [Perspectives économiques au Burundi](#).

⁸ Banque de la République du Burundi. [Évolution du taux d'inflation](#).

⁹ Gouvernement du Burundi. 2021. [Rapport de l'enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi \(EICVMB 2019-2020\)](#).

¹⁰ Organisation des Nations Unies. *Common country analysis for Burundi 2021* (non publié).

4. L'agriculture est un secteur qui contribue largement au PIB, bien que sa part soit tombée à 28 pour cent en 2019 alors qu'elle s'établissait à 65 pour cent en 1970¹¹. Près de 85 pour cent des 2,6 millions d'hectares de terres du Burundi sont affectés à l'agriculture, qui génère des emplois pour 86 pour cent de la population (pour 94 pour cent des femmes et 78 pour cent des hommes)¹².
5. Le Burundi est fortement exposé aux effets des changements climatiques et à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus intenses, notamment les pluies torrentielles, les inondations et les tempêtes¹³. Ces facteurs se conjuguent pour freiner la croissance agricole, faire reculer la contribution de l'agriculture au PIB et ébranler les mécanismes de survie des communautés déjà vulnérables.
6. Le Burundi obtient une note de 0,94 selon l'indice de développement humain corrigé de l'inégalité entre les sexes¹⁴, avec un niveau d'égalité entre les femmes et les hommes jugé moyen pour ce qui est du développement humain. Malgré les progrès enregistrés au titre des indicateurs relatifs à l'éducation, comme le taux brut de scolarisation des filles dans le cycle primaire et l'augmentation de la représentation des femmes au Sénat et au Parlement, l'exclusion économique et les normes culturelles constituent des obstacles majeurs à l'égalité femmes-hommes. Le Burundi est une société patriarcale où les violences sexistes et la discrimination à l'encontre des femmes sont profondément enracinées dans les normes socioculturelles¹⁵. L'accès limité des femmes aux débouchés économiques, aux moyens de production et aux filières agricoles en témoigne largement¹⁶.
7. L'absence de données actualisées et fiables fait partie des raisons pour lesquelles, dans le domaine du développement, la planification et les processus décisionnels ne tiennent guère compte du handicap. La Constitution du Burundi établit que tous les citoyens sont égaux, cependant, des barrières socioculturelles, économiques, physiques et environnementales compromettent les droits des personnes handicapées¹⁷.
8. Le Burundi accueille 87 800 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la plupart proviennent de la République démocratique du Congo et sont en situation d'insécurité alimentaire. Quelque 56 000 d'entre eux reçoivent une assistance alimentaire de la part du PAM, en accord avec les politiques gouvernementales. Le conflit touchant la République démocratique du Congo a incité le PAM à élaborer, en prévision de la tenue d'élections en 2024, un plan régional de préparation à l'intention des pays voisins susceptibles d'observer un accroissement du flux de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo. Le cadre juridique burundais applicable aux réfugiés est cohérent avec les normes internationales en matière de protection, mais le contexte et certains problèmes de sécurité limitent l'accès des réfugiés aux possibilités de gagner leur vie¹⁸.

¹¹ Banque mondiale. [Banque de données sur les indicateurs de développement dans le monde](#).

¹² Ibid.

¹³ Banque de la République du Burundi. [Page Web sur les principales données statistiques](#).

¹⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). 2020. [Cadre d'examen des politiques relatives aux réfugiés: résumé pour le Burundi au 30 juin 2020](#) (en anglais uniquement).

¹⁵ Environ 50 pour cent des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ont indiqué avoir subi des violences sexistes. Parmi elles, 23 pour cent ont mentionné des violences sexuelles perpétrées par leur conjoint. Les personnes les plus touchées sont les femmes résidant dans les camps de personnes déplacées dans leur propre pays, les travailleuses domestiques, les travailleuses du secteur informel et les filles sur le chemin de retour de l'école (Analyse commune de pays des Nations Unies pour le Burundi, 2021 – non publié).

¹⁶ Organisation des Nations Unies. *Common country analysis for Burundi 2021* (non publié).

¹⁷ Ibid.

¹⁸ HCR. 2020. [Cadre d'examen des politiques relatives aux réfugiés: résumé pour le Burundi au 30 juin 2020](#) (en anglais uniquement).

9. Quelque 330 000 Burundais résident en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile dans des pays voisins¹⁹; depuis 2017, environ 208 000 ont été rapatriés, essentiellement dans les provinces qui bordent la République-Unie de Tanzanie, où l'insécurité alimentaire est la plus élevée du pays²⁰. Les données issues du suivi relatif à la protection²¹ font apparaître que les réfugiés accèdent difficilement au logement, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à d'autres nécessités essentielles. Les réfugiés ayant des besoins spécifiques (en particulier les enfants et les personnes âgées) et les ménages dirigés par une femme se heurtent à des difficultés plus importantes s'agissant d'accéder au logement, à la terre et aux moyens d'existence.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

10. Le Burundi est déterminé à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) dans les outils de planification, les politiques, les programmes et les projets de l'État. Cependant, l'analyse commune de pays des Nations Unies réalisée en 2021 a fait ressortir que le Burundi était en retard s'agissant d'atteindre les ODD 11 et 17, et que les progrès étaient au point mort en ce qui concernait les ODD 2 et 17²². La lenteur de la transformation structurelle requise pour stimuler le développement, la productivité agricole en recul, le faible capital humain sur lequel repose la transformation économique, et la vulnérabilité de l'économie face aux chocs constituent autant d'obstacles sérieux à la réalisation des ODD.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. *Accès à l'alimentation.* Il est estimé qu'en 2023, 2,3 millions de personnes ont souffert de hauts niveaux d'insécurité alimentaire aiguë au moment du pic de la période de soudure d'avril-mai. Comparé aux évaluations de 2022 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), le nombre de personnes se trouvant à des niveaux d'insécurité alimentaire correspondant à une "urgence" a plus que doublé, atteignant 100 000 – soit le nombre le plus élevé depuis des années. Les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire aiguë sont structurels (accès difficile à la terre et aux intrants agricoles) et cycliques (précipitations insuffisantes, aléas naturels et déplacements), et sont aggravés par la crise alimentaire et climatique mondiale actuelle. En conséquence, les prix des aliments et des carburants et les coûts des produits et des matières premières importés ont augmenté, pesant un peu plus sur le pouvoir d'achat des ménages et leur accès à l'alimentation.
12. *Élimination de la malnutrition.* La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est jugée critique, à 56 pour cent²³, et elle touche sensiblement plus les garçons (60 pour cent) que les filles (52 pour cent)²⁴. La prévalence de l'anémie ferriprive est de 39 pour cent chez les femmes en âge de procréer, et de 61 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans²⁵. La prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans est estimée à 5 pour cent, avec des disparités importantes entre provinces et entre districts. La situation nutritionnelle résulte de la détérioration de la

¹⁹ HCR. 2023. [Situation au Burundi – population relevant du HCR \(en anglais uniquement\)](#).

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Sachs, J.D. et autres. 2023. [Sustainable Development Report 2023. Implementing the SDG Stimulus – SDG Dashboards and Trends: Burundi](#).

²³ Institut national de la statistique du Burundi, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Union européenne. 2022. Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et de mortalité au Burundi (projet de rapport).

²⁴ Il est prévu de réaliser une analyse causale en 2023 pour comprendre ces différences.

²⁵ Ministère chargé de la bonne gouvernance et du plan et autres. 2017. [Burundi - Troisième enquête démographique et de santé, 2016–2017](#).

sécurité alimentaire, des régimes alimentaires médiocres²⁶, des maladies et de l'accès limité aux services de santé et de nutrition. Les pratiques sous-optimales d'alimentation des mères, des nourrissons et des jeunes enfants et l'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement constituent autant d'autres facteurs. La prévalence de la dénutrition chez les personnes vivant avec le VIH est estimée à 25,5 pour cent chez les femmes et à 20,2 pour cent chez les hommes²⁷. En 2017, on estimait que la prévalence globale de la dénutrition chez les personnes vivant avec le VIH était de 25,5 pour cent, contre 24,1 pour cent en 2013. Parmi les femmes qui participent au protocole de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, le taux de dénutrition est de 41 pour cent, ce qui est très élevé²⁸.

13. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Près de 90 pour cent des travaux non rémunérés sont effectués par les femmes, cependant, la majorité d'entre elles n'exercent qu'un contrôle limité, voire aucun, sur les décisions relatives à l'agriculture ou aux revenus générés par leur travail. Seulement 17,7 pour cent des femmes travaillant dans le secteur agricole sont propriétaires de terres (contre 63 pour cent des hommes)²⁹, ce qui compromet leur accès aux ressources productives et le contrôle qu'elles ont de ces ressources.
14. Les petits producteurs se heurtent à de multiples problèmes, notamment la superficie réduite des exploitations (0,5 ha par ménage) et l'accès difficile aux intrants de qualité, aux marchés, aux technologies, aux services de vulgarisation agricole et aux services financiers. Les petits exploitants ont été touchés d'une manière disproportionnée par les changements climatiques, qui ont fait baisser leur productivité, érodé les revenus du ménages et limité l'accès à une alimentation saine.
15. *Systèmes alimentaires durables.* Les systèmes d'approvisionnement alimentaire sont menacés par des facteurs environnementaux tels que les chocs climatiques et la dégradation des terres, les mauvaises pratiques agricoles et les méthodes non durables de gestion des ressources. Cette situation a entraîné une dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, qui fait que les marchés alimentaires sont à la merci des chocs externes et de l'inflation des prix. Compte tenu des tendances démographiques, la demande intérieure en produits alimentaires de base continuera à dépasser l'offre, et ainsi à accroître la dépendance à l'égard des importations en ce qui concerne la plupart des marchandises essentielles³⁰.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Cohérence des politiques.* Le Gouvernement a mis en place des politiques et des programmes visant à faire reculer la pauvreté, notamment le Plan national d'investissement agricole, les politiques nationales pour l'emploi, les stratégies en matière d'énergie et d'industrialisation et le programme *Merankabandi* (protection sociale nationale). Il a aussi pris des mesures dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation, y compris la conduite d'activités de repas scolaires. Cependant, la mise en œuvre des politiques est entravée par les mécanismes de coordination inefficaces et le manque de données actualisées et fiables³¹.

²⁶ PAM. 2019. *Fill the Nutrient Gap: Burundi. Rapport – Population réfugiée.*

²⁷ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. [Page Web sur le Burundi](#) (en anglais uniquement).

²⁸ Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida. 2017. *Évaluation du statut nutritionnel et du profil de vulnérabilité des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des femmes sous protocole PTME au Burundi. Rapport final* (non disponible en ligne).

²⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2022. [Profil des systèmes alimentaires – Burundi. Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires.](#)

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

17. *Diversification des sources de financement.* Grâce à la reprise du dialogue institutionnel entre le Gouvernement et les organisations internationales et à la levée des sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, le Gouvernement a enregistré des progrès dans le cadre de ses partenariats pour le développement depuis 2020. Le pays a aussi bénéficié des possibilités offertes par l'Initiative de suspension du service de la dette pour les pays les moins avancés et par la facilité de crédit rapide du Fonds monétaire international, essentiellement à l'appui de la mise en œuvre de la riposte du Burundi à la pandémie de maladie à coronavirus 2019. Cependant, l'environnement macroéconomique défavorable, le recul de l'aide extérieure et le manque de devises permettant de financer les importations contribuent à freiner l'investissement dans les services et les infrastructures³².
18. *Renforcement des partenariats mondiaux.* En application du document intitulé *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060*, le Gouvernement dressera le bilan des progrès accomplis et mettra en œuvre des projets majeurs, intégrés aux niveaux régional et sous-régional, en collaboration avec ses partenaires de développement. Le Gouvernement est membre de la Coalition mondiale pour les repas scolaires et il s'est engagé à améliorer les politiques, la coordination institutionnelle, la participation des communautés et la prise en main nationale des responsabilités dans le domaine de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, et à accroître l'allocation budgétaire affectée à ce programme.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

19. Avec une note de 50,9 selon l'indice de la faim dans le monde, la situation au Burundi est alarmante³³. Dans le rapport sur l'indice du capital humain établi par la Banque mondiale en 2020, le Burundi se voit attribuer une note de 0,39, ce qui signifie qu'un enfant burundais a 40 pour cent de chances d'être aussi productif qu'un enfant ayant joui d'une scolarité complète et d'une parfaite santé en 2020³⁴. Seuls 6 pour cent des ménages parviennent à fournir quatre repas par jour à leurs enfants³⁵.
20. Il est essentiel de soutenir le développement du capital humain pour réaliser les changements structurels et économiques, et à cet égard, de répondre en priorité aux besoins des femmes, des enfants, des jeunes et des groupes vulnérables, en tout premier lieu dans les zones rurales où les chocs successifs et le sous-développement structurel sapent la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
21. Les programmes de protection sociale existants pâtiennent des déficits budgétaires, des faibles capacités institutionnelles et capacités de coordination et du manque de données actualisées et fiables à l'appui d'un ciblage et d'une gestion des identités efficaces, ce qui signifie que les personnes exposées au risque d'insécurité alimentaire sont encore plus susceptibles d'être laissées de côté³⁶. Les programmes de protection sociale sont conçus pour répondre aux besoins humanitaires et après conflit à court terme et dépendent de financements externes.

³² Organisation des Nations Unies. *Common country analysis for Burundi 2021* (non publié).

³³ Indice de la faim dans le monde. [Page de pays relative au Burundi](#) (en anglais uniquement).

³⁴ Banque mondiale. 2020. [Indice du capital humain \(échelle comprise entre 0 et 1\) – Burundi](#) (en anglais uniquement).

³⁵ Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique du Burundi. 2021. *Impact of school feeding on school performance indicators and smallholder farmers* (non publié).

³⁶ Organisation internationale du Travail. 2021. [Rapport mondial sur la protection sociale 2020–2022](#).

22. Les niveaux d'éducation et d'alphabétisation demeurent faibles dans les zones rurales, en particulier chez les femmes, dont 32 pour cent sont analphabètes contre 19 pour cent des hommes. Le Gouvernement a aboli les frais de scolarité en 2012 et consacre 19,5 pour cent de son budget au secteur de l'éducation³⁷, néanmoins, les taux d'achèvement des études sont en baisse dans les écoles du cycle primaire (62 pour cent) et celles du premier cycle du secondaire (28 pour cent); les taux augmentent dans les écoles du deuxième cycle du secondaire (27,5 pour cent). Pour les filles, les taux d'achèvement des études sont plus élevés dans le cycle primaire et le premier cycle du secondaire mais inférieurs de 5 pour cent dans le deuxième cycle du secondaire, ce qui est peut-être lié à l'incidence du mariage précoce et de la grossesse chez les adolescentes³⁸.
23. Le programme national de repas scolaires a progressé du point de vue des politiques, de la participation des communautés et de la mise en œuvre³⁹. Les pouvoirs publics ont besoin de bénéficier d'un appui supplémentaire concernant les achats locaux pour favoriser l'accès des petits exploitants au marché et affiner la stratégie de mise en œuvre du programme.
24. Les systèmes alimentaires actuels ne sont pas durables et ne remplissent pas les conditions requises pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En conformité avec le pilier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après dénommé le Plan-cadre de coopération) relatif aux systèmes alimentaires, le PAM aidera le Gouvernement à honorer son engagement de développer une agriculture intensive et modernisée, de promouvoir les marchés agricoles et d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route pour le renforcement des systèmes alimentaires au Burundi, qui vise à améliorer la gestion durable des terres et des ressources naturelles, la résilience face aux aléas climatiques, l'accès à une alimentation saine, les marchés compétitifs, l'égalité femmes-hommes et la gouvernance.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

25. Le plan stratégique de pays (PSP) s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique de pays provisoire (PSPP) pour 2018-2022 et les conclusions et recommandations issues de diverses évaluations, notamment thématiques⁴⁰. Le plan vise l'obtention des résultats suivants:
 - Améliorer l'intégration des programmes et renforcer les liens entre les interventions humanitaires et celles de développement, dans le cadre d'un programme d'action relatif à la résilience qui tiendra une large place dans la nouvelle stratégie nationale en matière de protection sociale.
 - Renforcer les systèmes nationaux de prestation des services de protection sociale pour appuyer l'expansion des dispositifs de protection sociale, de l'assistance aux réfugiés et des systèmes de transferts réactifs face aux chocs.
 - Contribuer à réformer et à renforcer les systèmes alimentaires en améliorant les liens entre la production et la transformation des produits alimentaires, les activités de repas scolaires et la prévention de la malnutrition.

³⁷ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Page de pays relative au Burundi](#).

³⁸ Organisation des Nations Unies. *Common country analysis for Burundi 2021* (non publié).

³⁹ Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique du Burundi et PAM. 2022. *Systems Approach for Better Education Results (SABER) report and action plan* (non publié).

⁴⁰ "Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées" (WFP/EB.A/2021/7-C).

- Accroître l'aptitude du Burundi à s'adapter aux chocs futurs, en renforçant les capacités dans les domaines suivants: systèmes d'alerte rapide, développement de l'assistance monétaire anticipée, amélioration des systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et appui en faveur des petits exploitants aux fins de la création d'actifs économiques, environnementaux, sociaux et culturels.
- S'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience concernant l'emploi des transferts monétaires à l'appui de la nutrition et les activités à dimension nutritionnelle d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour encourager la généralisation des travaux sur la protection sociale à dimension nutritionnelle aux niveaux des réglementations, des politiques et des programmes.
- Veiller à ce que le recours de plus en plus fréquent à l'argent mobile dans le cadre des interventions de renforcement de la résilience soit compatible avec le principe consistant à "ne pas nuire". Le PAM favorisera la participation active et concrète de tous les bénéficiaires et veillera à ce que les mécanismes communautaires de remontée de l'information soient renforcés et soient sûrs, accessibles et inclusifs, de manière à réduire les risques en matière de protection, à garantir la responsabilité et à étayer les programmes. En collaboration avec ses partenaires, le PAM s'efforcera d'améliorer la disponibilité et l'utilisation de données intrafamiliales ventilées par sexe, âge et autres critères socioéconomiques⁴¹.
- Concevoir des outils relatifs à la fourniture, à l'évaluation et à l'analyse des avantages économiques découlant de l'appui que le PAM apporte aux petits exploitants et aux petits et moyens opérateurs locaux du secteur de la transformation des aliments, dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, du développement des filières et de l'accès aux marchés. Soutenir l'agriculture intelligente face aux aléas climatiques à l'appui de la protection de l'environnement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
- Aider les pouvoirs publics et les partenaires à conduire des interventions complémentaires relatives à la santé et à la nutrition en adoptant une approche fondée sur le cycle de vie de manière à s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition; améliorer l'accès des femmes, des adolescents et des filles aux soins de santé et à d'autres services; favoriser la diversité alimentaire dans les ménages⁴². Il s'agira notamment de compléter la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée par des interventions visant à prévenir la malnutrition afin d'obtenir des résultats optimaux à long terme.
- Expérimenter avec les pouvoirs publics et les partenaires de nouvelles approches de lutte contre la malnutrition fondées sur l'utilisation de transferts de type monétaire destinés à l'achat d'aliments nutritifs variés en vue d'améliorer l'alimentation et la nutrition des personnes vulnérables⁴³, en particulier les personnes handicapées et les populations difficiles à atteindre⁴⁴.
- Continuer à appuyer et à élaborer une politique intégrée et inclusive sur des services novateurs complémentaires dans le domaine des repas scolaires, qui englobe l'accès à l'énergie, les infrastructures, l'éducation nutritionnelle et les activités de reboisement.

⁴¹ PAM. 2023. *Évaluation rapide: protection et genre* (non publié).

⁴² Doocy, S. et H. Tappis. 2017. *Cash-based approaches in humanitarian emergencies: a systematic review*.

⁴³ PAM. 2019. Évaluation Décentralisée: Évaluation des programmes intégrés de cantines scolaires financés par l'Ambassade des Pays Bas (provinces Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke) et par l'Union européenne (province Gitega) et mis en œuvre par le PAM au Burundi – 2016 à 2018.

⁴⁴ CBM Global. 2021. *Disability inclusive cash assistance: Learnings from practice in humanitarian response*.

- Concevoir des interventions liées aux secours d'urgence inclusifs et à l'éducation des filles de nature à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes, et en appuyer la mise en œuvre et promouvoir les changements systémiques qui contribuent à améliorer la santé et la nutrition des femmes et des filles.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

26. Le PSP tient compte de la vision d'avenir présentée dans le document intitulé *Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060* et du Plan national de développement pour 2018-2027. Dans le premier, le Gouvernement vise à améliorer les conditions de vie et à réduire les inégalités, deux objectifs dont le PAM soutiendra la réalisation en fournissant un appui dans les domaines suivants: développement agricole et amélioration de la production alimentaire; accès à l'énergie et aux infrastructures logistiques; protection sociale, durabilité environnementale et renforcement de la résilience; partenariats. Le PSP est harmonisé avec le Plan-cadre de coopération pour 2023-2027, qui soutient la mise en œuvre du Plan national de développement pour 2018-2027 et du Programme national de capitalisation de la paix, de stabilité sociale et de promotion de la croissance économique (2021-2027) en mettant l'accent sur trois priorités: appuyer la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration de la gouvernance au service d'une croissance inclusive; assurer la disponibilité du capital humain nécessaire et la mise à profit du dividende démographique; appuyer la gestion durable de l'environnement et le renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques et aux autres chocs. Les activités du PSP liées à l'assistance d'urgence sont fondées sur le plan de réponse humanitaire 2023⁴⁵.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

27. L'élaboration du PSP a reposé sur la conduite de consultations approfondies et inclusives avec le Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés touchées. Le PAM a participé à la planification conjointe interinstitutions et à la coordination sectorielle en concourant avec d'autres organismes des Nations Unies à la réalisation de l'analyse commune de pays et à la formulation du Plan-cadre de coopération.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

28. Le PAM tirera parti de l'atout particulier qui est le sien au Burundi dans le cadre de la réalisation de cinq effets directs du PSP intégrés et harmonisés avec la structure du Plan-cadre de coopération, les priorités nationales et les enseignements tirés de la mise en œuvre du PSPP. Le PSP comporte certains perfectionnements visant à améliorer l'intégration entre les différents effets directs stratégiques pour mieux représenter la contribution du PAM à l'obtention de résultats dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation et offrir davantage de possibilités d'améliorer la résilience et de renforcer les dispositifs nationaux et les systèmes alimentaires.

⁴⁵ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Besoins et plan de réponse humanitaire Burundi*.

29. S'appuyant sur les discussions de haut niveau tenues avec le Gouvernement et d'autres entités des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le PSP visera tout particulièrement à aider le Gouvernement à concrétiser ses aspirations concernant une croissance économique durable et équitable fondée sur des systèmes alimentaires fonctionnels et un capital humain solide mais portera aussi sur certains aspects liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'action climatique.
30. Le PAM continuera en priorité à sauver des vies dans le cadre d'interventions d'urgence permettant de répondre aux besoins alimentaires aigus et immédiats dans les zones touchées par des aléas (relevant de la phase IPC 3+), dans les camps de réfugiés et dans les zones de retour des réfugiés burundais. L'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui entre dans le cadre de l'analyse semestrielle de l'IPC, continuera de beaucoup contribuer à éclairer le ciblage des interventions d'urgence. Parallèlement, le PAM renforcera les capacités des pouvoirs publics et des partenaires pertinents en matière de préparation aux situations d'urgence, d'analyse de la sécurité alimentaire et des marchés et d'intervention, et il veillera à l'amélioration de l'inclusion des personnes touchées par des chocs dans les systèmes nationaux de protection sociale. La prestation de services à la demande contribuera à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire et des interventions de développement.
31. Les interventions d'urgence seront reliées au programme du PAM visant à changer la vie à la faveur d'activités menées en vue d'améliorer la résilience des personnes touchées par des chocs, qui s'ajouteront aux mesures prises pour affermir les systèmes alimentaires. Conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le plan de réponse humanitaire et le Plan-cadre de coopération, le PAM contribuera également à améliorer les conditions de vie et la résilience des populations se trouvant dans des situations d'urgence prolongées, afin de briser la spirale des crises récurrentes, de la faim et de la misère.
32. Dans le domaine du renforcement de la résilience, l'adoption d'une approche intégrée qui consiste à mener les activités dans les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire, conjointement à des interventions complémentaires conduites par des partenaires sur les mêmes sites, permettra de traiter les problèmes relatifs aux systèmes alimentaires en mettant l'accent sur le renforcement des liens entre les petits exploitants et les marchés grâce à l'augmentation des achats locaux, au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale et aux programmes de nutrition, et à la production d'aliments enrichis locaux destinés à la prévention de la malnutrition.
33. Le PAM appuiera les systèmes nationaux de protection sociale de trois façons essentielles: il intégrera systématiquement des objectifs à dimension nutritionnelle et des modalités d'assistance dans toutes les activités de protection sociale; il développera la réactivité face aux chocs au sein du système national de protection sociale, y compris en renforçant la résilience des ménages et des communautés; il harmonisera les opérations humanitaires et les interventions de développement en accélérant le passage à des plateformes et à des modalités d'assistance communes et en intégrant l'ensemble des bénéficiaires dans les mêmes programmes appuyés par le PAM.
34. Le PAM investira dans la production d'éléments factuels et d'enseignements, notamment en cas de mise en place de concepts novateurs et de nouvelles plateformes, et il encouragera l'adoption de ces idées et innovations en menant des activités de promotion fondées sur des éléments factuels.
35. Le PAM améliorera les capacités des pouvoirs publics en vue du transfert progressif des responsabilités relatives au développement des systèmes, au renforcement des capacités et aux mécanismes de coordination des institutions nationales et infranationales.

36. L'augmentation sensible du recours aux transferts de type monétaire au titre de tous les effets directs pertinents du PSP, accompagnée de l'adoption d'une approche de la résilience à la fois intégrée et à dimension nutritionnelle qui consiste à superposer et à échelonner les interventions telles que celles liées à l'émancipation économique des femmes et à la communication visant à faire évoluer la société et les comportements, favorisera le passage à la conduite de programmes porteurs de transformation.
37. Le PAM s'efforcera d'appuyer les changements de nature à faire évoluer les relations femmes- hommes. À cet effet, il intégrera des activités conçues pour favoriser l'avancement des femmes et veillera à ce que ces activités ne créent pas d'inégalités entre les sexes ni n'accroissent les risques de violence sexiste. La problématique femmes-hommes sera systématiquement prise en compte dans la conception des interventions, la collecte de données, l'évaluation des besoins et l'analyse de la vulnérabilité, le ciblage, la planification participative, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par des chocs dans les zones ciblées, les rapatriés burundais, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés vivant dans les camps sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels toute l'année

38. Étant donné que les réfugiés n'ont qu'un accès limité à la terre et à l'emploi et que le Gouvernement applique une politique de maintien dans des camps, le PAM continuera à fournir une assistance alimentaire et à améliorer l'appui nutritionnel à l'intention des réfugiés enregistrés dans des camps, tout en facilitant leur inclusion dans les systèmes nationaux de protection sociale (au titre des activités 7 et 8). Les communautés d'accueil bénéficieront aussi des activités, de manière à favoriser la coexistence pacifique avec les réfugiés.
39. Le PAM continuera de fournir une assistance alimentaire aux rapatriés burundais afin que ceux-ci soient à même de satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats, et complètera ainsi la fourniture d'autres articles essentiels par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il continuera aussi de fournir une assistance alimentaire d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë touchées par des chocs, notamment liés au climat.
40. Le PAM soutiendra la gestion communautaire de la malnutrition aiguë, en ciblant les enfants de moins de 5 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes.

Effet direct stratégique du PAM

41. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

42. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

43. Les activités menées au titre de l'effet direct 1 du PSP contribuent à la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire 2023, à la réalisation de l'effet 3 du Plan-cadre de coopération, concernant la mise en place de systèmes de protection sociale adaptés, et à la concrétisation de l'orientation stratégique 2 du Plan national de développement, relatif au développement du capital humain.

Produits escomptés

44. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:

- Produit 1.1: Les réfugiés reçoivent une assistance non assortie de conditions sous la forme d'aliments nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui est adaptée aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons et les aide à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels.
- Produit 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais reçoivent une assistance non assortie de conditions, sous la forme de produits alimentaires nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui tient compte de la problématique femmes-hommes et répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
- Produit 3.1: Les filles et les garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et dans les autres zones ciblées reçoivent en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, afin de lutter contre la malnutrition aiguë modérée.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir aux réfugiés vivant dans les camps ou les centres de transit une assistance non assortie de conditions sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire

45. Le PAM fournira à tous les réfugiés enregistrés résidant dans cinq camps et centres de transit une assistance alimentaire non assortie de conditions sous la forme d'une aide en nature associée à des transferts de type monétaire, qui réponde aux besoins alimentaires des réfugiés et contribue à diversifier l'alimentation et à prévenir la malnutrition. Le PAM continuera de promouvoir l'énergie propre et l'utilisation de techniques d'hydroponie novatrices pour produire des aliments frais dans les camps.

Activité 2: Fournir aux ménages en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais, une assistance non assortie de conditions sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire

46. Les rapatriés recevront une assistance alimentaire non assortie de conditions, consistant en rations cuisinées dans les sites de transit et en une aide pour trois mois combinant assistance en nature et transferts de type monétaire, conçue pour pourvoir à leurs besoins alimentaires immédiats et contribuer à la diversification de l'alimentation et à la prévention de la malnutrition.

47. Sur la base de l'analyse IPC et d'évaluations des besoins⁴⁶, le PAM fournira pendant trois mois une assistance alimentaire ou des transferts de type monétaire non assortis de conditions aux populations touchées par des crises, notamment les chocs liés au climat, afin de pourvoir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats au lendemain d'un choc ou pendant la période de soudure, voire les deux.

⁴⁶ Les évaluations comprennent une analyse approfondie de la vulnérabilité sur le plan de la sécurité alimentaire (actuellement en cours), des rapports issus du système de suivi de la sécurité alimentaire, une analyse intégrée du contexte (prévue pour 2024), une mission d'évaluation conjointe (prévue pour 2024), une évaluation conjointe de l'approche en matière de nutrition et de sécurité alimentaire (prévue pour 2025) et une analyse et une cartographie de la vulnérabilité via la téléphonie mobile pour la collecte de données.

48. En partenariat avec la Croix-Rouge burundaise et l'institut national de météorologie, le PAM apportera un soutien aux communautés exposées à un risque d'inondation ou à d'autres catastrophes naturelles, sur la base d'une analyse des risques et de la vulnérabilité, et en mettant en œuvre en temps voulu des mesures d'anticipation faisant appel aux transferts de type monétaire à usages multiples.

Activité 3: Fournir en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et conduire en parallèle des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et notamment à faire évoluer les relations femmes-hommes, afin de compléter l'alimentation des filles et des garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des personnes vivant avec le VIH et des personnes suivant un traitement contre la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et les autres zones ciblées

49. Le PAM fournira des aliments nutritifs spécialisés ou des aliments produits localement à haute teneur en nutriments pour traiter la malnutrition aiguë modérée chez les filles et les garçons de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose résidant dans des camps de réfugiés et les provinces où la prévalence de la malnutrition aiguë globale est comprise entre 5 et 9 pour cent et qui sont concernées par des facteurs aggravants tels que l'insécurité alimentaire aiguë, des déplacements importants de populations, le retour de réfugiés et des épidémies ou des flambées de maladie accroissant le risque de mortalité dans les groupes ciblés. Des plateformes communautaires seront utilisées pour procéder à un dépistage complémentaire de la malnutrition aiguë et conduire des initiatives de sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation saine et d'une bonne nutrition.

Partenariats

50. Au titre de l'activité 1, le PAM continuera de travailler en partenariat avec le HCR, l'Office national de protection des réfugiés et apatrides (ONPRA), des ONG et des prestataires de services financiers. Le HCR et l'ONPRA seront les chefs de file de l'intervention relative aux réfugiés et les prestataires de services financiers et de services d'argent mobile appuieront le décaissement des transferts de type monétaire.
51. L'activité 2 sera mise en œuvre par l'intermédiaire de la Croix-Rouge burundaise, de la plateforme nationale de gestion des risques de catastrophe, et d'ONG.
52. L'activité 3 sera menée par l'intermédiaire du Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida.

Hypothèses

53. Cet effet direct du PSP repose sur l'hypothèse que les financements seront suffisants et que les mécanismes de coordination de l'action humanitaire seront renforcés. En cas de déficit de financement, le PAM mettra en œuvre un plan de hiérarchisation des priorités et intensifiera ses activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources, en particulier en faveur des programmes d'intervention face aux crises, en œuvrant auprès des donateurs en vue de s'assurer durablement leur soutien, notamment grâce à des actions interorganisations de plaidoyer et de collecte de fonds.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

54. Le PAM contribuera à renforcer les capacités nationales et infranationales de prévision, d'anticipation et d'atténuation des risques ainsi que d'intervention le cas échéant, d'une manière coordonnée et dans le cadre d'un système de protection sociale réactif face aux chocs. Cet appui englobera également le soutien fourni par le PAM au programme national de protection sociale du Gouvernement au titre de l'effet direct 4 du PSP.

55. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PAM soutiendra le transfert de la responsabilité des activités relevant de cet effet direct du PSP à des dispositifs de gestion de la malnutrition aiguë modérée financés par le Gouvernement. Cet appui comprendra l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route nationale pour la prise en main des responsabilités par les pouvoirs publics et la formulation d'une stratégie de mobilisation de ressources, ouvrant la voie à un passage de relais progressif.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: Les habitants du Burundi obtiennent toute l'année de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, ce qui contribue à l'amélioration du capital humain

56. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM aidera le Gouvernement et les partenaires à investir dans la nutrition des enfants de moins de 5 ans, des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des personnes vivant avec le VIH, des personnes suivant un traitement contre la tuberculose et des écoliers jusqu'à l'âge de 15 ans. Ces activités seront menées selon une approche fondée sur les systèmes alimentaires, visant à faciliter l'accès à des aliments locaux, sains et nutritifs et à améliorer les pratiques en matière de soins et d'alimentation. Les programmes de nutrition et les activités de repas scolaires constituent des points d'entrée majeurs pour le renforcement du capital humain et, associés aux systèmes de protection sociale, ils contribuent à la concrétisation de la vision à long terme du Gouvernement concernant l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Burundais et la réduction des inégalités.
57. Les programmes de nutrition et les programmes de repas scolaires seront reliés aux initiatives visant à renforcer les filières de produits alimentaires, menées au titre de l'effet direct 3 du PSP, en vue de rattacher la demande en aliments nutritifs, notamment en aliments enrichis, aux chaînes d'approvisionnement alimentaires. Le PAM aidera les petits exploitants ainsi que les coopératives et les acteurs du secteur privé à satisfaire cette demande. Il appuiera l'enrichissement des aliments au niveau national en soutenant, dans le secteur privé et au sein des communautés, le développement de l'enrichissement des aliments de base couramment consommés. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées en vue d'encourager les consommateurs à adopter de meilleures pratiques en matière de soins et d'alimentation.
58. Des transferts de type monétaire et des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements contribueront à améliorer l'accès des ménages aux aliments nutritifs. Ces initiatives seront intégrées aux activités d'appui aux moyens d'existence menées au titre de l'effet direct 3 du PSP dans les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition; parallèlement, les activités de repas scolaires permettront d'améliorer l'accès aux aliments nutritifs de qualité, à des prix plus abordables. Les approches à dimension nutritionnelle contribueront à renforcer les liens entre ces interventions et la protection sociale en vue d'assurer une couverture efficace des gains en matière de capital humain et de pérenniser ces gains.

Effet direct stratégique du PAM

59. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

60. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

61. Les activités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP contribuent à la concrétisation de l'orientation stratégique 4 du Plan national de développement, concernant l'amélioration de la performance et de la collaboration dans le secteur des soins de santé; à la mise en œuvre de la politique nationale d'alimentation scolaire pour 2018-2032; à la réalisation de l'effet 4 du Plan-cadre de coopération, concernant l'accès équitable à des services sociaux essentiels de qualité et adaptés au cycle de vie; à l'exécution du plan stratégique multisectoriel national de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour 2019-2023⁴⁷.

Produits escomptés

62. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 4.1: Les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose bénéficient d'un ensemble intégré de mesures d'appui en matière de nutrition et de santé, qui vise à améliorer leur nutrition et leur santé et à prévenir la malnutrition.
- Produit 4.2: Les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les aidants et les membres des communautés participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et notamment à faire évoluer les relations femmes-hommes, qui contribuent à améliorer les connaissances et les pratiques en matière de nutrition et de santé.
- Produit 5.1: Les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficient équitablement de programmes à dimension nutritionnelle en milieu scolaire, ce qui se traduit par une alimentation saine et nutritive et une amélioration des résultats scolaires.
- Produit 5.2: Les écoles ciblées reçoivent un appui pour se doter d'installations sans incidence sur le climat, notamment pour l'adduction d'eau, l'assainissement et l'hygiène, susceptibles de contribuer à atténuer les effets des changements climatiques.

Activités essentielles

Activité 4: Mener des interventions nutritionnelles intégrées qui contribuent à la prévention de la malnutrition chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitante et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose

63. Les interventions spécifiquement axées sur la nutrition qui sont menées dans le cadre de l'activité 4 comprennent la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés aux enfants de 6 à 23 mois, aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes et aux personnes vivant avec le VIH et la tuberculose, afin de pourvoir à leurs besoins nutritionnels. Le PAM remplacera progressivement les aliments nutritifs spécialisés par des transferts de type monétaire afin de promouvoir l'achat d'aliments nutritifs. Ce résultat sera obtenu au moyen d'activités à dimension nutritionnelle conçues pour renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire et ciblant les petits exploitants et les entreprises de meunerie de taille moyenne qui se tournent vers la production d'aliments nutritifs (grâce à l'appui fourni au titre de l'effet direct 3 du PSP). Des campagnes variées de marketing social s'adressant aux femmes, aux filles, aux garçons, aux hommes et aux travailleurs communautaires encourageront la consommation de ces aliments. Le PAM aura recours à des innovations numériques pour assurer le suivi des interventions multisectorielles.

⁴⁷ Le plan est en cours de mise à jour.

64. Aux niveaux des ménages et des communautés, les interventions seront systématiquement associées à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, conçues pour améliorer la nutrition, la consommation d'aliments variés et nutritifs et les connaissances et les pratiques en matière de santé tout en s'attaquant aux barrières fondées sur le sexe qui entravent l'accès à une alimentation saine.
65. Les activités axées sur l'évolution des relations femmes-hommes comprendront des formations et un appui destinés à certaines plateformes communautaires (comme les "écoles des maris" et les groupements d'aide), des appels d'offre réservés aux petites unités de transformation alimentaire dirigées par des femmes et une action de promotion des interventions permettant de réduire la charge de travail des femmes et d'améliorer les soins dispensés aux enfants. Les participants ciblés par les activités de prévention de la malnutrition seront mis en rapport avec les activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP qui visent à améliorer l'émancipation économique des femmes et des adolescentes.

Activité 5: Promouvoir la distribution de repas scolaires nutritifs sans danger pour la santé aux enfants d'âge maternel et primaire qui se trouvent dans les zones ciblées

66. Le PAM continuera à fournir aux écoliers des repas scolaires nutritifs sans danger pour la santé, dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire, notamment celles qui accueillent des réfugiés et des rapatriés.
67. Le PAM aidera le Gouvernement à exécuter son plan de développement progressif des activités de repas scolaires à dimension nutritionnelle, grâce à la mise en œuvre d'un modèle d'achat décentralisé qui sera étendu à au moins la moitié des écoles bénéficiant actuellement d'une aide. Ce modèle consiste à distribuer aux écoles des bons-produits destinés à l'achat de produits agricoles et à faire en sorte que leur demande en aliments nutritifs (lait, produits frais, champignons, haricots bioenrichis, farine de maïs complète enrichie et farine composée) soit satisfaite par des fournisseurs locaux, notamment des coopératives paysannes et des opérateurs du secteur de la transformation des aliments, bénéficiant d'un soutien au titre de l'effet direct 3 du PSP.
68. Dans le cadre de ses activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, le PAM fera la promotion des solutions intelligentes face aux aléas climatiques. Les besoins en combustibles de cuisson seront satisfaits par les moyens suivants: utilisation de fourneaux à bon rendement énergétique fabriqués par les communautés, production communautaire de briquettes à base de produits organiques et activités de boisement et de reboisement.
69. Le PAM collaborera avec des partenaires pour appuyer la conduite d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements s'adressant aux enfants en âge d'être scolarisés et aux adolescents et portant sur les meilleures pratiques en matière de santé, d'hygiène, et de nutrition, la prévention du VIH dans le cadre de clubs *STOP SIDA* et les services de soutien social et psychologique. Le soutien des clubs de jeunes sera axé sur des questions comme les violences sexistes, les grossesses précoces, le mariage des enfants et la santé reproductive, ou encore l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.
70. Les activités de renforcement des capacités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP porteront sur l'appui opérationnel à fournir dans les zones d'approvisionnement local en lien avec la mise en œuvre des modèles centralisés et décentralisés d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Cet appui concernera la sécurité sanitaire et le contrôle qualité des aliments, l'entreposage des produits alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, et il sera complété par la formulation d'avis sur les politiques et les stratégies au titre de l'effet direct 4 du PSP.

71. Les résultats fondés sur des éléments factuels issus d'évaluations, d'examens et d'études seront utilisés pour plaider en faveur de la couverture universelle et éclairer la prise de décisions concernant la santé et la nutrition des enfants en âge d'être scolarisés et des adolescents.

Partenariats

72. Le PAM continuera de collaborer étroitement au niveau national et infranational avec les ministères chargés de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, du commerce et de l'industrie, du genre et de la protection sociale, de l'énergie et des finances.
73. Le PAM renforcera sa coordination et sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'appui de l'apport d'un ensemble intégré de mesures d'assistance dans les écoles et les communautés dans le cadre de programmes conjoints et d'une convergence géographique.
74. Le PAM développera sa collaboration avec le secteur privé, les parlementaires, le réseau "Renforcer la nutrition" et des ONG. Le Burundi est membre du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN), signe de la volonté du Gouvernement de réduire la prévalence du retard de croissance. Le PAM continuera d'appuyer les initiatives des pouvoirs publics et développera sa collaboration avec le Mouvement SUN, le secteur privé et les parlementaires.

Hypothèses

75. Cet effet direct du PSP repose sur l'hypothèse que le Gouvernement continue à jouer un rôle prédominant de chef de file en ce qui concerne la coordination, la mise en œuvre et le financement des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale et des programmes de nutrition, et que son engagement et son soutien à cet égard restent les mêmes. La disponibilité améliorée d'aliments locaux de qualité et la transposition à plus grande échelle du modèle décentralisé d'alimentation scolaire utilisant la production locale supposent que les laboratoires nationaux fonctionnent bien pour être à même d'assurer un contrôle suffisant de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. Les petits exploitants devront également parvenir à accroître leur production dans les filières ciblées et à approvisionner convenablement le marché.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

76. Le transfert intégral de la responsabilité des programmes de prévention de la malnutrition et des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale n'est pas réalisable pendant la période de mise en œuvre du présent PSP; cependant, les enseignements tirés durant cette période, la production de multiples éléments factuels, le renforcement des capacités et la coordination contribueront à ouvrir la voie à la mise en place à l'avenir de programmes gérés par le pays. Le PAM continuera à favoriser la prise en main des responsabilités par les autorités nationales en menant ses interventions par l'intermédiaire des systèmes publics liés à la santé, à l'éducation et à la protection sociale.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: Dans les zones ciblées, les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes et les jeunes, les petits exploitants, les organisations paysannes et les acteurs des filières, disposent de moyens d'existence améliorés et plus durables toute l'année grâce à la mise en place de systèmes alimentaires résilients, efficaces et inclusifs

77. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM élargira son appui technique et programmatique en faveur des petits exploitants, des coopératives de producteurs, des entreprises agricoles des secteurs privé et public, et des marchés locaux et institutionnels, afin d'améliorer la disponibilité d'aliments nutritifs spécialisés de qualité ne présentant aucun risque sur le plan sanitaire et l'accès à ce type d'aliments, au service de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition au Burundi.
78. Le PAM tirera parti des partenariats stratégiques établis avec des parties prenantes et utilisera des ressources financières et techniques pour mener des interventions multisectorielles visant à améliorer l'efficacité, le rapport coût-efficacité et les meilleures pratiques dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires locales. L'expansion des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale et le remplacement progressif des aliments nutritifs spécialisés importés par des aliments enrichis produits localement (au titre de l'effet direct 2 du PSP) offriront aux agriculteurs de nouvelles possibilités de fournir à des marchés stables des aliments nutritifs variés, de qualité et sans danger pour la santé.
79. Le PAM soutiendra l'action climatique dans les zones exposées à des chocs récurrents et dans les zones concernées par la présence de réfugiés et de rapatriés, en menant des activités relatives à la création d'actifs et aux moyens d'existence, visant à combler les déficits alimentaires tout en régénérant la base de ressources naturelles. Lorsqu'il sera possible de le faire, ces activités seront reliées à l'appui fourni aux marchés au profit des petits exploitants au titre de l'activité 6.
80. Une analyse des disparités entre les femmes et les hommes sera utilisée pour mieux comprendre les obstacles qui empêchent les femmes de participer aux activités relatives aux moyens d'existence et aux marchés, et faire en sorte que ces obstacles soient surmontés dans le cadre d'activités spécifiques.
81. Le PSP comporte un volet de protection sociale à dimension nutritionnelle axé sur les moyens d'existence, au titre duquel le PAM fournira un appui opérationnel à la composante du programme *Merankabandi* visant à améliorer l'autonomie et la résilience des réfugiés ayant des enfants de moins de 5 ans.

Effet direct stratégique du PAM

82. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

83. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

84. Cet effet direct du PSP contribue à la réalisation de l'effet 1 du Plan-cadre de coopération, concernant la mise en place de systèmes alimentaires inclusifs et durables, et à la concrétisation de l'orientation stratégique 1 du Plan national de développement, relatif au développement des secteurs porteurs de croissance.

Produits escomptés

85. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 6.1: Les petits exploitants ciblés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les acteurs des filières, accèdent plus facilement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux liens établis avec les marchés, en particulier avec les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, ce qui contribue à renforcer leur productivité, leur sécurité alimentaire, leur aptitude à gérer les pertes après récolte et leur accès à des moyens d'existence résilients face aux aléas climatiques.
- Produit 7.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques qui sont ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, reçoivent une assistance à dimension nutritionnelle, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et résiliente face aux aléas climatiques, notamment sous la forme d'actifs familiaux et communautaires, de transferts sociaux et d'activités d'inclusion financière, et bénéficient du renforcement des filières alimentaires, ce qui contribue à améliorer leur sécurité alimentaire et leur capacité d'adaptation face aux chocs liés au climat.

Activités essentielles

Activité 6: Fournir un ensemble intégré de mesures d'assistance aux petits exploitants et aux acteurs des filières, qui leur permette d'accéder équitablement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux services appropriés et de les utiliser pour améliorer leur productivité et leurs revenus et accéder plus facilement aux marchés

86. En étroite collaboration avec la FAO, le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et d'autres partenaires, le PAM soutiendra le renforcement de certaines filières en améliorant la productivité et les revenus des petits exploitants et leur capacité à accéder à la demande locale d'aliments nutritifs et à la satisfaire.
87. Dans le domaine de la production, l'appui apporté comprendra des formations destinées aux petits exploitants sur les pratiques agricoles intelligentes face aux aléas climatiques, des services climatiques d'anticipation, la fourniture d'intrants agricoles de qualité et un accès amélioré aux services financiers et aux marchés.
88. Avec ses partenaires, le PAM contribuera à la réduction des pertes après récolte en facilitant l'accès des agriculteurs à des technologies améliorées de manutention et d'entreposage et à des dispositifs de crédit et en offrant des formations sur la création de valeur ajoutée, en lien avec les normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
89. Conformément à la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires⁴⁸, le PAM effectuera davantage d'achats locaux, en s'appuyant sur un réseau bien établi d'unions coopératives et, par ailleurs, renforcera les capacités des minotiers en matière d'enrichissement de la farine et fournira des matériaux d'emballage respectueux de l'environnement.
90. Le PAM renforcera les capacités de regroupement de la production et améliorera l'accès des coopératives paysannes au marché créé par son programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. À cet effet, il appuiera l'établissement de contrats favorables aux petits exploitants, qui soient adaptés à leur capacité de production, et il encouragera le contrôle de la qualité et la fourniture d'aliments variés pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des aliments nutritifs.

⁴⁸ "Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires" (WFP/EB.2/2019/4-C).

91. L'emploi d'outils numériques, comme les plateformes de commerce en ligne, permettra d'améliorer la traçabilité des produits achetés et de rendre plus transparents la gestion des filières favorables aux petits exploitants et le recensement de tous les producteurs travaillant avec le PAM. Des stratégies en matière de communication visant à faire évoluer la société et les comportements viseront à encourager la demande concernant la production et la consommation d'aliments sains et à améliorer les pratiques en matière de santé et de nutrition.
92. Pour développer les débouchés économiques à l'intention des petits exploitants, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres acteurs des filières comme les coopératives, les regroupements de producteurs et les opérateurs du secteur de la transformation agroalimentaire, le PAM collaborera étroitement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et tirera parti de la coopération Sud-Sud de façon à faciliter le transfert des connaissances et l'accès aux technologies, à promouvoir l'ajout de valeur aux aliments au niveau local en tenant compte de la dimension nutritionnelle et à favoriser la mise en place de systèmes axés sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments pour la distribution dite du dernier kilomètre.
93. Le PAM soutiendra l'adoption d'une approche de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes en vue de surmonter les obstacles entravant la participation des femmes à la vie économique et de favoriser l'autonomisation de celles-ci grâce à l'inclusion financière et à l'alphabétisation, à des formations sur les compétences de gestion d'entreprise et d'encadrement, et à l'accès au crédit et aux marchés. Le PAM s'emploiera à faire avancer l'égalité femmes-hommes auprès de tous les acteurs des filières agroalimentaires et prônera la mise en place de normes de gouvernance visant à établir un environnement sûr susceptible de renforcer le pouvoir d'action des femmes.

Activité 7: Fournir un ensemble intégré de mesures d'assistance aux populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, notamment les réfugiés, et faciliter l'accès à des interventions d'amélioration des moyens d'existence, qui tiennent compte de la nutrition, soient de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et favorisent la résilience face aux aléas climatiques

94. En partenariat avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et les partenaires coopérants, le PAM mènera des activités relatives à la création d'actifs et aux moyens d'existence, qui soient fondées sur les transferts de type monétaire et qui permettent de renforcer les moyens d'existence et la résilience des petits exploitants, des ménages et des communautés dans les zones les plus touchées par les chocs climatiques ainsi que dans les zones accueillant des réfugiés et des rapatriés. Ces activités viseront à régénérer et à remettre en état les écosystèmes et porteront sur la conservation du sol et de l'eau, l'agroforesterie, les aménagements d'accès rural et d'entreposage, les activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'inclusion financière rurale grâce à la promotion des associations villageoises d'épargne et de crédit. Les activités relatives à la création d'actifs et aux moyens d'existence, comme les jardins scolaires et la remise en état des routes de desserte rurales créent d'autres possibilités d'intégrer les programmes menés en milieu scolaire et les programmes relatifs à l'appui aux marchés au profit des petits exploitants.
95. Les activités relatives à la création d'actifs et aux moyens d'existence seront assorties de garanties et de normes environnementales et sociales et encourageront la participation active des femmes et des jeunes, en leur assurant un accès équitable aux services, en aidant les femmes à assumer des responsabilités dans le contexte de la planification et de la mise en œuvre des activités et en s'attaquant aux causes profondes des discriminations et des violences sexistes.

96. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM aidera les petits exploitants à produire un excédent agricole, puis à le transformer et à le commercialiser, ce qui favorisera leur reclassement en les faisant passer de l'autonomie à l'intégration dans des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires structurées, tout en contribuant aussi à la réduction de la dégradation de l'environnement et à la régénération de celui-ci.
97. Le PAM collaborera avec des établissements universitaires et des instituts de recherche nationaux pour renforcer les capacités dont les parties prenantes locales disposent en matière de suivi et d'évaluation de la résilience et de production d'éléments factuels afin de contribuer à la conception du modèle de filet de sécurité reposant sur des activités productives inclus dans le système national de protection. Le PAM étudiera la possibilité de recourir au système de suivi spatial de l'impact des actifs pour visualiser l'évolution des paysages induite par les activités régénératives.
98. En partenariat avec le Gouvernement, le PAM mettra en œuvre une composante du programme *Merankabandi* axée sur la promotion des moyens d'existence et des débouchés économiques à dimension nutritionnelle à l'intention des ménages de réfugiés ayant des enfants de moins de 5 ans. Il s'agira de mener des activités conçues pour améliorer les capacités de génération de revenus et la résilience face aux chocs, le PAM fournissant des transferts de type monétaire mensuels et un versement ponctuel et menant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et des activités favorisant l'inclusion (acquisition de compétences pratiques et accès aux marchés) en vue d'accroître les effets du programme sur la consommation et la résilience à long terme des ménages. Aux fins de l'expansion du programme à l'échelle du pays, le PAM mettra à profit les enseignements déjà tirés de la mise en œuvre de ce programme pour procéder au renforcement des capacités des institutions et des partenaires que requiert sa transposition à plus grande échelle.

Partenariats

99. Au titre de l'activité 6, le PAM travaillera en collaboration avec les ministères associés à l'exécution, les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités des Nations Unies, des ONG, des partenaires financiers et techniques et le secteur privé. Il mettra à profit ses partenariats stratégiques avec le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et avec les organismes techniques de celui-ci, notamment l'Institut des sciences agronomiques du Burundi, s'agissant des variétés de semences améliorées; le Département chargé des statistiques agricoles et environnementales, en ce qui concerne les systèmes d'information sur les marchés; l'organisme chargé de la gestion des stocks céréaliers nationaux, pour ce qui est des marchés institutionnels; l'Institut géographique du Burundi, concernant les services d'information climatique et météorologique. Sous la houlette du Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme, le PAM travaillera en collaboration avec le Centre national de technologie alimentaire sur les technologies alimentaires et la création de valeur ajoutée, et avec le bureau chargé du contrôle de la qualité et des normes connexes, sur les questions liées aux normes et aux réglementations.
100. Au titre de l'activité 7, le PAM s'emploiera à établir des partenariats stratégiques avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, en créant des passerelles entre les petits exploitants et les écoles. La composante de protection sociale ciblant les réfugiés sera mise en œuvre en partenariat avec l'unité d'exécution du projet *Merankabandi*, le Secrétariat exécutif permanent de la Commission nationale de la protection sociale, le HCR, l'ONPRA et le Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre.

101. Le PAM mettra à profit l'expérience de ses centres d'excellence et encouragera les partenariats visant la mise en commun des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Au niveau régional, le PAM fera appel à son propre Centre des connaissances et des opérations après récolte dont les bureaux sont en Ouganda pour promouvoir des technologies après récolte économiques et efficaces.
102. Le PAM est l'organisme chef de file pour l'effet 1 du Plan-cadre de coopération, relatif à la mise en place de systèmes alimentaires inclusifs et durables, et il a dirigé l'élaboration d'un programme conjoint avec l'UNICEF, le Fonds d'équipement des Nations Unies, la FAO et d'autres partenaires concernant la transformation des systèmes alimentaires au Burundi.

Hypothèses

103. Cet effet direct du PSP repose sur l'hypothèse que le Gouvernement mobilisera et mettra à disposition des ressources financières et techniques suffisantes pour appuyer la transformation des systèmes alimentaires nationaux et locaux. De plus, le Gouvernement et ses partenaires investiront dans la mise en place d'un milieu favorable et fourniront les ressources qui permettront aux filières à dimension nutritionnelle du secteur privé de prospérer. Pour appuyer la transformation des systèmes alimentaires au Burundi, il faut que des financements pluriannuels suffisants soient fournis en temps voulu par les donateurs. La multiplication des programmes conjoints et la fourniture de services techniques et de contributions complémentaires par les partenaires et notamment les partenaires coopérants seront essentielles pour l'obtention de résultats durables.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

104. Les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants et les initiatives de création de valeur ajoutée conduites par le secteur privé, qui sont prévues au titre du présent PSP, sont axées sur le marché et conçues de sorte à favoriser la mise en place de systèmes alimentaires diversifiés. Elles seront probablement dopées par la demande croissante en produits alimentaires observée dans le pays et la région, offrant ainsi aux participants la possibilité d'améliorer leur productivité ainsi que leurs revenus.
105. Ces interventions contribueront à renforcer la capacité des bénéficiaires à investir dans des pratiques agricoles plus durables, à protéger les ressources naturelles et à passer progressivement de l'assistance humanitaire à des activités axées sur la résilience et l'autonomie. Le partenariat du PAM avec le Gouvernement et la Banque mondiale dans le cadre du programme *Merankabandi* ouvre des perspectives de renforcement des liens entre l'action humanitaire et les interventions de développement à l'appui de l'intégration des réfugiés et des communautés d'accueil dans le système national de protection sociale.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, le Gouvernement et les acteurs nationaux au Burundi disposent de capacités, de systèmes et de services renforcés pour être à même de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies relatives à l'assistance alimentaire et nutritionnelle, aux systèmes alimentaires, aux repas scolaires et à la protection sociale, et d'en assurer le suivi

106. Le renforcement des capacités des organismes publics et des autres partenaires aux niveaux central et décentralisé est fondamental pour la réalisation des effets directs du PSP. Le PAM tirera parti de son savoir-faire pour fournir un appui technique concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les mesures de réduction des risques de catastrophe fondées sur une analyse des risques et de la vulnérabilité, et les mesures d'anticipation liées à des facteurs de déclenchement fixés au préalable. Le PAM fournira également des avis au Gouvernement en matière de politiques et de stratégies en vue d'améliorer les systèmes, les institutions et les programmes dans les domaines suivants: nutrition, alimentation scolaire utilisant la production locale, protection sociale et systèmes alimentaires. Par l'intermédiaire des institutions nationales et d'autres parties prenantes, le PAM plaidera

pour l'établissement de liens et de synergies entre les systèmes, améliorant ainsi les perspectives d'élargissement à plus grande échelle, d'obtention d'impact et de durabilité.

Effet direct stratégique du PAM

107. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

108. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

109. L'effet direct 4 du PSP contribue à la réalisation de l'effet 3 du Plan-cadre de coopération et à la concrétisation de l'orientation stratégique 2 du Plan national de développement.

Produits escomptés

110. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 8.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire tirent profit des capacités renforcées des pouvoirs publics et des partenaires en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et bénéficient ainsi de la fourniture en temps utile d'une assistance suffisante et équitable.
- Produit 8.2: Les habitants du Burundi tirent profit du fait que les institutions nationales bénéficient d'une assistance technique pour coordonner, élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux efficaces, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et tenant compte de la question climatique dans les domaines de la nutrition, des systèmes alimentaires, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale.
- Produit 8.3: Les personnes vulnérables tirent profit des capacités renforcées du Gouvernement dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des mesures d'anticipation fondées sur des prévisions et des mécanismes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui permettent aux pouvoirs publics de mener en temps utile des interventions humanitaires et des interventions de développement appropriées.

Activités essentielles

Activité 8: Fournir un appui au renforcement des systèmes afin de faciliter la cocréation, la conception et la mise en œuvre de programmes d'assistance alimentaire et nutritionnelle efficaces, notamment dans les domaines suivants: chaînes d'approvisionnement, protection sociale, activités de repas scolaires, systèmes alimentaires durables, et systèmes d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence

111. En sa qualité de chef de file dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, le PAM fournira au Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage un appui technique et opérationnel visant à améliorer la gestion du stock céréalier national, dont l'objectif est d'assurer la disponibilité des produits alimentaires de base à des prix abordables lorsqu'il y a pénurie sur le marché. Le PAM fournira également un appui contribuant à améliorer les capacités du Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement et à améliorer l'aptitude des partenaires de l'action humanitaire et du développement à exécuter des programmes dans les zones difficiles à atteindre.

112. Le PAM s'appuiera sur les réalisations du PSPP pour aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre un dispositif de protection sociale en adoptant une approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement-paix. Il continuera de renforcer la capacité des pouvoirs publics à élaborer l'architecture d'un registre national unique, comportant des indicateurs sur les réfugiés, la nutrition et la sécurité alimentaire, et à mettre en œuvre ce registre. Il améliorera aussi la capacité des institutions publiques à élaborer des plans relatifs aux catastrophes liées au climat et à faire face à celles-ci dans le cadre du système national de protection sociale, et notamment fournira un soutien aux pouvoirs publics et aux acteurs humanitaires concernant la conception et la mise en œuvre de transferts monétaires sociaux, tant réguliers que faisant suite à des chocs. Le PAM investira dans la production d'éléments factuels susceptibles d'être utilisés pour donner une dimension nutritionnelle aux programmes et aux cadres nationaux de protection sociale.
113. Contribuant à la réalisation des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la Coalition mondiale pour les repas scolaires, notamment en lien avec la couverture universelle et le renforcement des politiques, le PAM fournira au Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique un appui en matière d'élaboration des politiques et une assistance technique institutionnelle. Ces activités comprendront la révision de la politique nationale d'alimentation scolaire et de la stratégie en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire et l'élaboration d'un plan de transition et d'une stratégie de financement visant à ouvrir la voie au transfert progressif de la responsabilité des opérations de repas scolaires à long terme.
114. Le PAM aidera le Gouvernement à concevoir une nouvelle stratégie nationale en matière d'enrichissement des aliments et à développer les initiatives privées et communautaires d'enrichissement. Des campagnes de marketing social et une formation destinée aux agents de santé communautaires contribueront à promouvoir la consommation d'aliments enrichis et bioenrichis.
115. Le PAM aidera les pouvoirs publics et la Croix-Rouge burundaise à améliorer leurs capacités dans des domaines comme la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, l'alerte rapide, les mesures fondées sur les prévisions et les mesures d'anticipation, l'analyse de la vulnérabilité et les systèmes d'information sur les marchés. Il mettra à profit ses capacités et technologies en matière de recherche, d'évaluation et de suivi pour analyser les données climatiques et les données d'observation de la Terre, produire une analyse rétrospective, un suivi saisonnier et des prévisions concernant le climat et mettre en place des systèmes qui déclenchent des mesures d'anticipation en lien avec la sécheresse.

Partenariats

116. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM travaillera avec les ministères associés à l'exécution, des institutions financières internationales, d'autres entités des Nations Unies, les centres d'excellence du PAM et le secteur privé.

Hypothèses

117. Le Gouvernement alloue des ressources financières et humaines suffisantes, qui sont complétées par des financements pluriannuels externes. Les conditions en matière de sécurité au Burundi sont propices aux investissements étrangers qui stimulent l'économie.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

118. Sur la lancée de sa réorientation stratégique qui doit le conduire à jouer un rôle de catalyseur et non plus d'exécutant, le PAM assurera la pérennité et la prise en main nationale des activités de renforcement des capacités en analysant les priorités et les besoins en étroite collaboration avec le Gouvernement et les partenaires. Le délai requis pour un transfert intégral de la responsabilité des activités dépassera probablement la période de mise en œuvre du PSP.

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services communs fiables et à un savoir-faire qui leur permettent de venir en aide aux personnes vulnérables, de répondre aux besoins et de faire face aux situations d'urgence toute l'année

119. Le PAM fournira des services liés à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique et, à la demande, des services liés aux télécommunications d'urgence et aux technologies de l'information ainsi que des services financiers, notamment une assistance aux transferts fondée sur l'utilisation des systèmes et des plateformes du PAM pour le compte de la communauté de l'action humanitaire et du développement.

Effet direct stratégique du PAM

120. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

121. L'effet direct 5 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

122. L'effet direct 5 du PSP contribue à la réalisation de l'objectif stratégique 1 du plan de réponse humanitaire, à l'obtention de l'effet 5 du Plan-cadre de coopération, concernant la mise en place de systèmes de préparation et d'intervention pour faire face aux chocs naturels ou anthropiques, et à la concrétisation de l'orientation stratégique 2 du Plan national de développement.

Produits escomptés

123. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:

- Produit 9.1: Les populations vulnérables tirent profit des services liés à la chaîne d'approvisionnement, aux télécommunications d'urgence et aux technologies de l'information, que le PAM fournit aux pouvoirs publics et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement et qui permettent à ces différents acteurs de fournir une assistance alimentaire et non alimentaire efficace dans le cadre des programmes de développement et de secours d'urgence.

Activités essentielles

Activité 9: Fournir aux pouvoirs publics et aux partenaires du développement et de l'action humanitaire des services à la demande liés à la chaîne d'approvisionnement, aux télécommunications d'urgence et aux technologies de l'information

124. Le PAM fournira aux partenaires de l'action humanitaire et du développement des services à la demande et un savoir-faire concernant notamment la chaîne d'approvisionnement, les achats, le transport et l'entreposage, et des services liés aux technologies de l'information et des communications. Le PAM épaulera l'établissement d'un registre national unique au titre du programme de protection sociale.

Partenariats

125. Au titre de l'effet direct 5 du PSP, le PAM collaborera avec le Gouvernement et avec les partenaires de l'action humanitaire et du développement.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

126. Le transfert de la responsabilité des chaînes d'approvisionnement au Gouvernement sera graduel et dépendra des résultats des activités de renforcement des capacités menées par le PAM auprès des pouvoirs publics.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

127. Le ciblage reposera sur des évaluations de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tenant compte du sexe, de l'âge, du handicap, du déplacement, du statut socioéconomique et de l'emplacement géographique. Quelque 53 pour cent des bénéficiaires du présent PSP seront des femmes et des filles, ce qui témoigne de l'importance accordée à la satisfaction de leurs besoins nutritionnels spécifiques et à la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Les principaux bénéficiaires au titre de l'effet direct 1 du PSP seront les populations touchées par des crises, notamment les personnes souffrant de malnutrition aiguë. Les bénéficiaires au titre de l'effet direct 2 du PSP seront les enfants âgés de 6 mois à 15 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose. Les activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP cibleront les petits exploitants en situation d'insécurité alimentaire, les associations paysannes et les coopératives ainsi que les acteurs des filières, y compris le secteur privé.
128. Le PAM utilisera sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts, pour enregistrer les bénéficiaires des activités 1, 2, 4 et 7.

4.2 Transferts

129. Le PAM combinera de manière croissante l'assistance en nature et les transferts de type monétaire afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et la souplesse de ses interventions et d'offrir plus de choix aux bénéficiaires, contribuant ainsi à assurer leur dignité et leur protection.
130. Le suivi des marchés⁴⁹ et du panier de dépenses minimum et des études de marché continueront à étayer le calcul de la valeur des transferts de type monétaire; les décisions concernant l'utilisation de cette modalité de transfert reposeront sur une analyse de la situation en matière de protection et des analyses par sexe et par âge et dépendront de la disponibilité de ressources.
131. Le PAM recourra de manière croissante aux solutions de paiement dématérialisées comme les bons électroniques et l'argent mobile dans toutes ses activités de programme, notamment en partenariat avec le Global System for Mobile Communications⁵⁰, afin d'améliorer les compétences des populations ciblées dans le domaine du numérique ainsi que leur inclusion financière. L'inclusion financière numérique liée à l'utilisation des services d'argent mobile contribuera à la réalisation des objectifs suivants: régler les problèmes de protection signalés au moyen du mécanisme communautaire de remontée de l'information; donner aux populations mal desservies en la matière un accès aux services financiers; soutenir le programme national de protection sociale; stimuler les marchés et développer le secteur privé et les chaînes d'approvisionnement dans les zones reculées; renforcer les partenariats avec le secteur privé, en contribuant à adapter les services financiers aux besoins spécifiques de cette nouvelle clientèle.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

132. Le PAM a examiné ses effectifs sur le plan de l'offre et de la demande et évalué les lacunes. Fort de cette analyse, il améliorera la gestion des talents afin que le bureau de pays dispose de l'éventail de compétences dont il a besoin pour mettre en œuvre le PSP.

⁴⁹ Suivi des prix des denrées alimentaires dans le cadre de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité via la téléphonie mobile.

⁵⁰ En utilisant à sa plateforme de [téléphonie mobile au service de l'innovation humanitaire](#) (en anglais uniquement).

133. L'amélioration du bien-être, de la sûreté et de la sécurité du personnel demeurera une priorité majeure pour le PAM, qui favorisera également un environnement de travail pluriel, sûr, respectueux et inclusif.

4.4 Partenariats

134. Le PAM continuera de collaborer étroitement avec les pouvoirs publics, à tous les niveaux, en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des activités visant la réalisation des ODD 2 et 17.
135. Le PAM adopte actuellement une démarche prévoyant la mobilisation de l'ensemble de la société, en collaborant avec le Gouvernement, la société civile, des ONG locales, des instituts de recherche et le secteur privé dans le cadre de toutes les composantes de son PSP. Le PSP encouragera les partenariats avec des ONG et des acteurs intervenant à l'échelle locale, car cette collaboration est jugée essentielle pour trouver des solutions locales et garantir ainsi l'implication des communautés ainsi que l'obtention de résultats jusqu'au "dernier kilomètre". Le PAM s'emploiera à pérenniser les résultats, à renforcer la prise en main des activités par le pays et à favoriser la complémentarité pour améliorer conjointement la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, il collaborera avec les ministères et les entités nationales et infranationales qui s'attachent à renforcer les capacités d'acteurs locaux et à préparer le transfert de la responsabilité des activités.
136. Le PAM aidera les organisations de la société civile à examiner les politiques publiques en place et les encouragera à participer au dialogue sur l'action à mener et à l'élaboration de politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le long du nexus action humanitaire-développement.
137. Le PAM œuvrera avec les compétences et les actifs complémentaires de partenaires variés au service d'une approche commune. Les partenariats avec les autres entités des Nations Unies, les institutions financières internationales, les ONG, les homologues gouvernementaux et les autres acteurs permettront au PAM de tirer parti de ses atouts et de ses capacités et de les faire fructifier.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

138. Les dispositions en matière de suivi s'appuieront sur le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025 et sur les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux et ceux associés au Plan-cadre de coopération. Le PAM veillera à ce que des systèmes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports tenant compte de la problématique femmes-hommes et des questions de protection soient mis en place pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre et en faire rapport et pour mesurer l'impact, tout en produisant des éléments factuels et en permettant de rendre des comptes.
139. Les activités de suivi menées pour mesurer les résultats au regard des effets directs, des produits et des processus et les évaluations conduites pour démontrer l'impact et l'efficacité des activités du PAM seront réalisées avec les homologues gouvernementaux, diverses entités des Nations Unies, les partenaires coopérants et d'autres parties prenantes. La possibilité de mener des travaux de recherche qualitative pour produire des éléments factuels sur les contributions du PAM au renforcement des capacités nationales sera examinée. Le PAM continuera à mettre en place des mécanismes communautaires de remontée de l'information permettant aux communautés de prendre contact directement, de fournir des avis et de présenter des recours, éclairant ainsi les ajustements à apporter aux programmes.

140. L'utilisation des plateformes institutionnelles permettra d'enregistrer en temps réel les déplacements des produits alimentaires et aussi d'améliorer l'efficacité et la pertinence des livraisons et des distributions alimentaires et de mieux en rendre compte.
141. De multiples évaluations sont prévues en lien avec le présent PSP, à savoir: un examen à mi-parcours et une évaluation du PSP; deux évaluations décentralisées au titre de l'activité 4; un examen à mi-parcours spécifiquement destiné à répondre aux exigences des donateurs en matière d'établissement de rapports, une évaluation d'impact (en cours) et un travail de recherche au titre de l'activité 5; un examen à mi-parcours de l'activité 7. Les études et les examens contribueront à la génération d'éléments factuels utiles pour améliorer la mise en œuvre des programmes, notamment les études sur l'utilisation optimale des ressources et l'évaluation évolutive concernant le programme d'enrichissement. Des évaluations ayant trait à la problématique femmes-hommes, à la protection et à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles seront conduites pour mieux comprendre l'environnement opérationnel et faire en sorte que les programmes répondent aux besoins spécifiques des personnes concernées.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

142. Les chocs liés au climat, l'insécurité, les catastrophes naturelles et les influx soudains de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo font partie des risques anticipés pesant sur la mise en œuvre du présent PSP. Le PAM élaborera des plans solides fondés sur divers scénarios et aidera le Gouvernement et la Croix-Rouge burundaise à renforcer les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et à assurer la continuité des opérations. Le PAM mettra à jour son propre plan de continuité des opérations et l'exécutera en cas de crise majeure touchant ses opérations.
143. La réalisation des effets directs du PSP dépend de la disponibilité de financements. Ceux-ci pourraient être insuffisants pour assurer la mise en œuvre des interventions du PAM ainsi que la continuité des opérations et le transfert de celles-ci à des programmes pris en main par les pouvoirs publics. Pour atténuer ce risque, le PAM mettra en place une stratégie globale de mobilisation de ressources et aidera le Gouvernement à trouver des sources de financement novatrices.
144. Une mauvaise coordination entre les partenaires et les ministères associés à l'exécution pourrait compromettre le renforcement des capacités des pouvoirs publics. Pour atténuer ce risque, le PAM mettra l'accent sur l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les ministères concernés en fournissant des contributions techniques, en apportant son savoir-faire et en facilitant la concertation.

Risques opérationnels

145. Pour atténuer les risques de rupture et de goulet d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, le PAM améliorera son système d'information sur le transport et la chaîne d'approvisionnement.
146. Le manque de données actualisées et fiables constitue un risque pour l'efficacité de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes. Le PAM renforcera les compétences et les connaissances des pouvoirs publics en matière de gestion des données au moyen de la conduite de formations ciblées.

147. À titre de mesure d'assurance supplémentaire, le PAM mettra en place la gestion des identités et enregistrera tous les bénéficiaires pour faire en sorte que l'assistance parvienne aux personnes souhaitées. Il prévoit d'utiliser les processus opérationnels et les solutions technologiques les plus avancés dans le cadre de ses opérations et il fixera une échéance à l'établissement progressif de contrôles plus "intelligents". Des plans de secours seront prévus pour faire face aux situations d'urgence soudaines.

Risques fiduciaires

148. Les contrôles internes, les procédures opérationnelles et les activités de sensibilisation seront renforcés afin de prévenir, de détecter et de signaler les actes de fraude ou de corruption. Les vérifications d'usage des partenaires et des fournisseurs et l'évaluation permanente des risques dans les domaines jugés propices aux fraudes seront maintenues.

Risques financiers

149. Le PAM surveillera les effets persistants de la crise alimentaire mondiale sur les prix des denrées alimentaires et ajustera les valeurs des transferts de type monétaire, le cas échéant.

5.3 Garanties sociales et environnementales

Garanties sociales

150. Dans le cadre de toutes ses activités, le PAM analysera les questions relatives à la protection, à la problématique femmes-hommes et au handicap en se fondant sur des données ventilées par sexe et par âge afin de renforcer le pouvoir d'action des populations touchées et d'améliorer l'efficacité de l'assistance fournie. Les données seront protégées conformément aux directives institutionnelles du PAM en la matière⁵¹.

151. En vue de limiter les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans l'environnement opérationnel, le PAM travaillera avec les principales parties prenantes pour former le personnel du PAM et des partenaires, sensibiliser les communautés touchées et renforcer les procédures internes d'établissement de rapports et d'orientation vers les services compétents.

152. Dans le cadre du PSP, le PAM adoptera des approches de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes, par exemple en réalisant une analyse de l'intersectionnalité des vulnérabilités et en veillant à "ne laisser personne de côté". La prise en compte du handicap continuera à être systématique, notamment grâce à la mise en œuvre, en concertation avec des partenaires, de mesures ciblées contribuant à étendre la portée des activités du PAM et à démarginaliser les personnes handicapées.

153. Pour limiter les risques d'exclusion, notamment fondés sur la discrimination sociale, l'âge, le sexe et le handicap, le PAM appliquera les principes qui sont énoncés dans sa politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle. Il veillera à ce que ses interventions favorisent la sécurité et la dignité des populations touchées et respectent le principe consistant à "ne pas nuire". Le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information dans ses différents programmes et améliorera la responsabilité à l'égard des populations touchées.

⁵¹ Ensemble d'outils du PAM pour la protection des données personnelles des bénéficiaires.

Garanties environnementales

154. Conformément aux priorités nationales, le PAM intégrera l'analyse de la durabilité environnementale et sociale dans toutes ses activités tout en aidant les communautés à anticiper les effets des chocs climatiques et à s'y adapter. Le PAM apportera son soutien aux initiatives contribuant à prévenir la dégradation des terres et à promouvoir la régénération de l'environnement et investira dans les systèmes de gestion durable pour réduire les incidences environnementales de ses opérations, notamment grâce à l'utilisation de techniques sans danger de gestion des déchets qui favorisent le recyclage et limitent la dégradation des sols.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

155. Le budget total du PSP s'élève à 416 300 176 dollars. Quarante pour cent du budget total seront affectés aux activités d'intervention en cas de crise et 60 pour cent aux activités axées sur le renforcement de la résilience. Les activités liées à la problématique femmes-hommes représentent dans le budget 16 pour cent des coûts d'exécution du PSP.

BUDGET DE PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)						
Effet direct du plan stratégique de pays	Activity	2024	2025	2026	2027	Total
1	1	15 339 580	19 157 516	19 764 054	20 614 148	74 875 298
	2	14 334 635	14 509 152	14 802 581	14 910 841	58 557 209
	3	4 220 674	3 783 893	3 721 828	3 542 658	15 269 053
2	4	7 902 192	10 650 948	12 924 785	14 000 197	45 478 123
	5	33 520 438	42 729 700	45 011 361	46 407 011	167 668 510
3	6	1 151 632	1 277 894	1 302 362	1 387 125	5 119 012
	7	5 548 911	5 840 955	5 955 122	5 909 937	23 254 925
4	8	2 835 741	2 306 605	2 405 758	2 180 879	9 728 983
5	9	4 328 485	3 486 432	4 509 719	4 024 426	16 349 061
Total		89 182 288	103 743 096	110 397 570	112 977 222	416 300 176

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

156. Le PAM développera ses partenariats avec les nouveaux donateurs, les institutions financières et le secteur privé, afin de maximiser l'impact de ses interventions en profitant des possibilités de mobilisation conjointe de fonds pluriannuels prévisibles à l'appui de priorités communes. En cas de déficit de financement, le Bureau du PAM au Burundi privilégiera l'assistance visant à sauver des vies plutôt que le renforcement de la résilience, et les fonds non préaffectés seront consacrés en priorité aux interventions face aux crises. Étant donné que le Gouvernement montre un intérêt croissant pour le programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale et lui alloue davantage de financements, le PAM intensifiera les activités de mobilisation de fonds et de sensibilisation menées conjointement avec le Gouvernement, y compris en recourant à son Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs pour l'obtention de contributions multilatérales.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE BURUNDI (2024–2027)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par des chocs dans les zones ciblées, les rapatriés burundais, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés vivant dans les camps sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels toute l'année.

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

L'environnement macroéconomique, la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables et stables dans le pays, ce qui permet d'accéder aux bénéficiaires pour leur fournir des produits alimentaires et des transferts de type monétaire. L'offre de produits alimentaires est assurée, et il n'y a pas de rupture d'approvisionnement.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Taux d'abandon des personnes participant aux programmes de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe (DOTS) ou de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Activités et produits

1. Fournir aux réfugiés vivant dans les camps ou les centres de transit une assistance non assortie de conditions sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1 Les réfugiés reçoivent une assistance non assortie de conditions sous la forme d'aliments nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui est adaptée aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons et les aide à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les réfugiés reçoivent une assistance non assortie de conditions sous la forme d'aliments nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui est adaptée aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons et les aide à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les réfugiés reçoivent une assistance non assortie de conditions sous la forme d'aliments nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui est adaptée aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons et les aide à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2. Fournir aux ménages en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais, une assistance non assortie de conditions sous la forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

2.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais reçoivent une assistance non assortie de conditions, sous la forme de produits alimentaires nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui tient compte de la problématique femmes-hommes et répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais reçoivent une assistance non assortie de conditions, sous la forme de produits alimentaires nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui tient compte de la problématique femmes-hommes et répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais reçoivent une assistance non assortie de conditions, sous la forme de produits alimentaires nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui tient compte de la problématique femmes-hommes et répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire aiguë, notamment les ménages touchés par des chocs, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés burundais reçoivent une assistance non assortie de conditions, sous la forme de produits alimentaires nutritifs ou de transferts de type monétaire, qui tient compte de la problématique femmes-hommes et répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (niveau 1) (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

3. Fournir en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et conduire en parallèle des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et notamment à faire évoluer les relations femmes-hommes, afin de compléter l'alimentation des filles et des garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des personnes vivant avec le VIH et des personnes suivant un traitement contre la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et les autres zones ciblées (1.4: Programme de traitement de la malnutrition)

3.1 Les filles et les garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et dans les autres zones ciblées reçoivent en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, afin de lutter contre la malnutrition aiguë modérée (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les filles et les garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et dans les autres zones ciblées reçoivent en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, afin de lutter contre la malnutrition aiguë modérée (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les filles et les garçons de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui se trouvent dans les camps de réfugiés et dans les autres zones ciblées reçoivent en quantité suffisante et en temps voulu des aliments riches en nutriments et participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, afin de lutter contre la malnutrition aiguë modérée (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: Les habitants du Burundi obtiennent toute l'année de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, ce qui contribue à l'amélioration du capital humain.

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

L'environnement macroéconomique, la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables et stables dans le pays, ce qui permet à toutes les catégories de la population d'avoir accès aux centres de santé.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Taux d'achèvement des études

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études (par niveau)

Activités et produits

4. Mener des interventions nutritionnelles intégrées qui contribuent à la prévention de la malnutrition chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitante et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

4.1 Les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose bénéficient d'un ensemble intégré de mesures d'appui en matière de nutrition et de santé, qui vise à améliorer leur nutrition et leur santé et à prévenir la malnutrition (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1 Les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose bénéficient d'un ensemble intégré de mesures d'appui en matière de nutrition et de santé, qui vise à améliorer leur nutrition et leur santé et à prévenir la malnutrition (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1 Les enfants âgés de 6 à 23 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose bénéficient d'un ensemble intégré de mesures d'appui en matière de nutrition et de santé, qui vise à améliorer leur nutrition et leur santé et à prévenir la malnutrition (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.2 Les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les aidants et les membres des communautés participent à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et notamment à faire évoluer les relations femmes-hommes, qui contribuent à améliorer les connaissances et les pratiques en matière de nutrition et de santé (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

5. Promouvoir la distribution de repas scolaires nutritifs sans danger pour la santé aux enfants d'âge maternel et primaire qui se trouvent dans les zones ciblées (1.5: Programmes en milieu scolaire)

5.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficient équitablement de programmes à dimension nutritionnelle en milieu scolaire, ce qui se traduit par une alimentation saine et nutritive et une amélioration des résultats scolaires (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

5.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficient équitablement de programmes à dimension nutritionnelle en milieu scolaire, ce qui se traduit par une alimentation saine et nutritive et une amélioration des résultats scolaires (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

5.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficient équitablement de programmes à dimension nutritionnelle en milieu scolaire, ce qui se traduit par une alimentation saine et nutritive et une amélioration des résultats scolaires (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

5.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficient équitablement de programmes à dimension nutritionnelle en milieu scolaire, ce qui se traduit par une alimentation saine et nutritive et une amélioration des résultats scolaires (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

5.2 Les écoles ciblées reçoivent un appui pour se doter d'installations sans incidence sur le climat, notamment pour l'adduction d'eau, l'assainissement et l'hygiène, susceptibles de contribuer à atténuer les effets des changements climatiques (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

5.2 Les écoles ciblées reçoivent un appui pour se doter d'installations sans incidence sur le climat, notamment pour l'adduction d'eau, l'assainissement et l'hygiène, susceptibles de contribuer à atténuer les effets des changements climatiques (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: Dans les zones ciblées, les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes et les jeunes, les petits exploitants, les organisations paysannes et les acteurs des filières, disposent de moyens d'existence améliorés et plus durables toute l'année grâce à la mise en place de systèmes alimentaires résilients, efficaces et inclusifs

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

L'environnement macroéconomique, la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables et stables dans le pays.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Pourcentage de produits alimentaires du PAM achetés à des regroupements de petits exploitants agricoles

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

6. Fournir un ensemble intégré de mesures d'assistance aux petits exploitants et aux acteurs des filières, qui leur permette d'accéder équitablement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux services appropriés et de les utiliser pour améliorer leur productivité et leurs revenus et accéder plus facilement aux marchés (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

6.1 Les petits exploitants ciblés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les acteurs des filières, accèdent plus facilement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux liens établis avec les marchés, en particulier avec les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, ce qui contribue à renforcer leur productivité, leur sécurité alimentaire, leur aptitude à gérer les pertes après récolte et leur accès à des moyens d'existence résilients face aux aléas climatiques (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6.1 Les petits exploitants ciblés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les acteurs des filières, accèdent plus facilement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux liens établis avec les marchés, en particulier avec les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, ce qui contribue à renforcer leur productivité, leur sécurité alimentaire, leur aptitude à gérer les pertes après récolte et leur accès à des moyens d'existence résilients face aux aléas climatiques (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

6.1 Les petits exploitants ciblés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les acteurs des filières, accèdent plus facilement aux technologies, aux innovations, aux compétences, aux intrants et aux liens établis avec les marchés, en particulier avec les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, ce qui contribue à renforcer leur productivité, leur sécurité alimentaire, leur aptitude à gérer les pertes après récolte et leur accès à des moyens d'existence résilients face aux aléas climatiques (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

7. Fournir un ensemble intégré de mesures d'assistance aux populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, notamment les réfugiés, et faciliter l'accès à des interventions d'amélioration des moyens d'existence, qui tiennent compte de la nutrition, soient de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et favorisent la résilience face aux aléas climatiques (1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux)

7.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques qui sont ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, reçoivent une assistance à dimension nutritionnelle, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et résiliente face aux aléas climatiques, notamment sous la forme d'actifs familiaux et communautaires, de transferts sociaux et d'activités d'inclusion financière, et bénéficient du renforcement des filières alimentaires, ce qui contribue à améliorer leur sécurité alimentaire et leur capacité d'adaptation face aux chocs liés au climat (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

7.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques qui sont ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, reçoivent une assistance à dimension nutritionnelle, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et résiliente face aux aléas climatiques, notamment sous la forme d'actifs familiaux et communautaires, de transferts sociaux et d'activités d'inclusion financière, et bénéficient du renforcement des filières alimentaires, ce qui contribue à améliorer leur sécurité alimentaire et leur capacité d'adaptation face aux chocs liés au climat (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

7.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques qui sont ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, reçoivent une assistance à dimension nutritionnelle, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et résiliente face aux aléas climatiques, notamment sous la forme d'actifs familiaux et communautaires, de transferts sociaux et d'activités d'inclusion financière, et bénéficient du renforcement des filières alimentaires, ce qui contribue à améliorer leur sécurité alimentaire et leur capacité d'adaptation face aux chocs liés au climat (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

7.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques qui sont ciblées, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, reçoivent une assistance à dimension nutritionnelle, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et résiliente face aux aléas climatiques, notamment sous la forme d'actifs familiaux et communautaires, de transferts sociaux et d'activités d'inclusion financière, et bénéficient du renforcement des filières alimentaires, ce qui contribue à améliorer leur sécurité alimentaire et leur capacité d'adaptation face aux chocs liés au climat (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, le Gouvernement et les acteurs nationaux au Burundi disposent de capacités, de systèmes et de services renforcés pour être à même de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies relatives à l'assistance alimentaire et nutritionnelle, aux systèmes alimentaires, aux repas scolaires et à la protection sociale, et d'en assurer le suivi

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

L'environnement macroéconomique, la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables et stables dans le pays.

Indicateurs d'effet direct

Proportion de paramètres de l'indicateur relatif à la capacité de préparation aux situations d'urgence pour lesquels une amélioration a été obtenue

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été élaborés ou adaptés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation

Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

Activités et produits

8. Fournir un appui au renforcement des systèmes afin de faciliter la cocréation, la conception et la mise en œuvre de programmes d'assistance alimentaire et nutritionnelle efficaces, notamment dans les domaines suivants: chaînes d'approvisionnement, protection sociale, activités de repas scolaires, systèmes alimentaires durables, et systèmes d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

8.1 Les populations en situation d'insécurité alimentaire tirent profit des capacités renforcées des pouvoirs publics et des partenaires en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et bénéficient ainsi de la fourniture en temps utile d'une assistance suffisante et équitable (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

8.2 Les habitants du Burundi tirent profit du fait que les institutions nationales bénéficient d'une assistance technique pour coordonner, élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux efficaces, de nature à faire évoluer les relations femmes-hommes et tenant compte de la question climatique dans les domaines de la nutrition, des systèmes alimentaires, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

8.3 Les personnes vulnérables tirent profit des capacités renforcées du Gouvernement dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des mesures d'anticipation fondées sur des prévisions et des mécanismes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui permettent aux pouvoirs publics de mener en temps utile des interventions humanitaires et des interventions de développement appropriées (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

8.3 Les personnes vulnérables tirent profit des capacités renforcées du Gouvernement dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des mesures d'anticipation fondées sur des prévisions et des mécanismes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui permettent aux pouvoirs publics de mener en temps utile des interventions humanitaires et des interventions de développement appropriées (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services communs fiables et à un savoir-faire qui leur permettent de venir en aide aux personnes vulnérables, de répondre aux besoins et de faire face aux situations d'urgence toute l'année

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition-

Hypothèses

L'environnement macroéconomique, la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables et stables dans le pays.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

9. Fournir aux pouvoirs publics et aux partenaires du développement et de l'action humanitaire des services à la demande liés à la chaîne d'approvisionnement, aux télécommunications d'urgence et aux technologies de l'information (2.4: Services à la demande)

9.1 Les populations vulnérables tirent profit des services liés à la chaîne d'approvisionnement, aux télécommunications d'urgence et aux technologies de l'information, que le PAM fournit aux pouvoirs publics et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement et qui permettent à ces différents acteurs de fournir une assistance alimentaire et non alimentaire efficace dans le cadre des programmes de développement et de secours d'urgence (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score du bureau de pays pour ce qui est de répondre aux normes en matière de détermination et de recueil de données sur l'analyse des conflits et les risques associés à la prise en compte des conflits, et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score du bureau de pays pour ce qui est de répondre aux normes en matière de détermination et de recueil de données sur l'analyse des conflits et les risques associés à la prise en compte des conflits, et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score pour ce qui est de la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ

Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024			2025			2026			2027			Total
				Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	
1	1.1	1	Filles	15 000	15 000	-	15 500	15 500	-	15 750	15 750	-	16 250	16 250	-	16 250
			Garçons	15 000	15 000	-	15 500	15 500	-	15 750	15 750	-	16 250	16 250	-	16 250
			Femmes	15 360	15 360	6 072	15 872	15 872	6 274	16 128	16 128	6 376	16 640	16 640	6 578	16 640
			Hommes	14 640	14 640	5 928	15 128	15 128	6 126	15 372	15 372	6 224	15 860	15 860	6 422	15 860
			Total	60 000	60 000	12 000	62 000	62 000	12 400	63 000	63 000	12 600	65 000	65 000	13 000	65 000
	2.1	2	Filles	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	200 000
			Garçons	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	32 500	32 500	-	200 000
			Femmes	33 280	33 280	14 978	33 280	33 280	18 722	33 280	33 280	22 466	33 280	33 280	29 955	204 800
			Hommes	31 720	31 720	14 622	31 720	31 720	18 278	31 720	31 720	21 934	31 720	31 720	29 245	195 200
			Total	130 000	130 000	29 600	130 000	130 000	37 000	130 000	130 000	44 400	130 000	130 000	59 200	800 000
	3.1	3	Filles	21 620	-	-	21 620	-	-	19 135	-	-	16 650	-	-	79 023
			Garçons	21 881	-	-	21 881	-	-	19 366	-	-	16 851	-	-	79 977
			Femmes	14 500	-	14 500	10 000	10 000	-	10 000	-	10 000	10 000	-	10 000	44 500
			Hommes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Total	58 000	-	14 500	53 500	10 000	-	48 500	-	10 000	43 500	-	10 000	203 500
2	4.1	4	Filles	9 920	7 440	-	12 400	9 920	-	14 880	12 400	-	17 360	14 880	-	99 200
			Garçons	10 080	7 560	-	12 600	10 080	-	15 120	12 600	-	17 640	15 120	-	100 800
			Femmes	10 000	5 000	15 000	15 000	10 000	25 000	20 000	15 000	35 000	25 000	15 000	40 000	115 000
			Hommes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Total	30 000	20 000	15 000	40 000	30 000	25 000	50 000	40 000	35 000	60 000	45 000	40 000	315 000

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ

Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024			2025			2026			2027			Total	
				Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Renforcement des capacités (niveau 1)		
	5.1	5	Filles	252 003	100 200	70 441	201 903	150 300	105 661	114 191	200 400	140 881	101 703	250 500	211 322	352 203	
			Garçons	250 997	99 800	70 159	201 097	149 700	105 239	188 809	199 600	140 319	101 297	249 500	210 478	350 797	
			Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Hommes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Total	503 000	200 000	140 600	403 000	300 000	210 900	303 000	400 000	281 200	203 000	500 000	421 800	703 000	
3	6.1	6	Femmes	-	-	60 720	-	-	63 756	-	-	66 792	-	-	70 334	70 334	
			Hommes	-	-	59 280	-	-	62 244	-	-	65 208	-	-	68 666	68 666	
			Total	-	-	120 000	-	-	126 000	-	-	132 000	-	-	139 000	139 000	
	7.1	7	Filles	-	28 750	-	-	28 750	-	-	28 750	-	-	28 750	-	57 500	
			Garçons	-	28 750	-	-	28 750	-	-	28 750	-	-	28 750	-	57 500	
			Femmes	-	29 440	11 638	-	29 440	11 638	-	29 440	11 638	-	29 440	11 638	58 880	
			Hommes	-	28 060	11 362	-	28 060	11 362	-	28 060	11 362	-	28 060	11 362	56 120	
			Total	-	115 000	23 000	230 000										
	Total (hors chevauchements)*				781 000	487 750	343 862	788 500	498 900	419 690	794 500	509 050	519 818	801 500	516 050	682 624	2 211 950

* Les chevauchements tiennent compte de ce qui suit: i) entre les effets directs 1 et 3 du PSP: 28 pour cent des bénéficiaires des transferts de ressources non assortis de conditions (activité 2) recevront aussi une assistance dans le cadre des activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence (activité 7); ii) entre les effets directs 2 et 3 du PSP: 28 pour cent des bénéficiaires des activités de prévention de la malnutrition (activité 4) recevront aussi une assistance dans le cadre des activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence (activité 7). Création d'actifs et appui aux moyens d'existence: le nombre total de bénéficiaires comprend deux cohortes de 115 000 bénéficiaires pendant une période de deux ans, étant entendu que le reclassement des bénéficiaires demandera au moins deux ans d'assistance ininterrompue.

** Bénéficiaires du renforcement des capacités niveau 1: au titre de toutes les activités, les capacités des bénéficiaires seront renforcées dans le cadre d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements. Ainsi, 20% des bénéficiaires des activités 1, 2 et 5 sont comptabilisés; toutes les filles et femmes enceintes ou allaitantes sont associées à ce type d'activités. Les participants aux activités de création d'actifs bénéficieront d'un renforcement des capacités concernant des techniques variées, notamment les nouvelles techniques agricoles.

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ									
	Effet direct 1 du PSP				Effet direct 2 du PSP				Effet direct 3 du PSP
	Activité 1	Activité 2	Activité 3		Activité 4		Activité 5		Activité 7
Type de bénéficiaires	Réfugiés	Personnes déplacées à l'intérieur du pays/réfugiés/personnes touchées par des chocs	Enfants de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes/personnes vivant avec le VIH et la tuberculose	Enfants de 6 à 23 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes/personnes vivant avec le VIH et la tuberculose	Enfants des écoles maternelles et primaires		Petits exploitants/ Assistance alimentaire pour la création d'actifs
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire ^a	Produits alimentaires et transferts de type monétaire ^b	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire ^c	Produits alimentaires (lait) ^d	Transferts de type monétaire
Céréales	360	360					150		
Légumes secs	120	120					40		
Huile	25	25					10		
Sel	5	5					3		
Plumpy'Doz					50				
Plumpy'Sup			100			c			
Super Cereal Plus				250		200			
Lait								250	
Total kcal/jour	1 950	1 950	535	939	281	787	767	153	

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ									
	Effet direct 1 du PSP				Effet direct 2 du PSP				Effet direct 3 du PSP
	Activité 1	Activité 2	Activité 3		Activité 4		Activité 5		Activité 7
Type de bénéficiaires	Réfugiés	Personnes déplacées à l'intérieur du pays/réfugiés/personnes touchées par des chocs	Enfants de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes/personnes vivant avec le VIH et la tuberculose	Enfants de 6 à 23 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes/personnes vivant avec le VIH et la tuberculose	Enfants des écoles maternelles et primaires		Petits exploitants/ Assistance alimentaire pour la création d'actifs
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire^a	Produits alimentaires et transferts de type monétaire^b	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire^c	Produits alimentaires (lait)^d	Transferts de type monétaire
% de kcal d'origine protéique	11,7	11,7	10,5	16,3	8,6	16,6	10,9	20,7	
Transferts monétaires (dollars/personne/jour)	0,29/0,57	0,57			0,33	0,33	0,3		0,28
Nombre de jours d'alimentation par an	360	90	90	180	360	180	160	52	90

^a Le modèle hybride consiste en un mélange d'assistance en nature et de transferts de type monétaire conçu pour fournir 1 950 kcal/personne/jour.

^b Le modèle hybride consiste en un mélange d'assistance en nature et de transferts de type monétaire conçu pour fournir 1 950 kcal/personne/jour.

^c La ration en nature fournie dans le cadre de l'alimentation scolaire sera progressivement remplacée par des transferts de type monétaire destinés à des achats décentralisés. Ce remplacement concernera 70 pour cent des écoles d'ici à 2027.

^d Du lait sera fourni dans les provinces de Ngozi et de Gitega trois jours par semaine. Les autres jours seront couverts par la fourniture de denrées alimentaires ou des transferts de type monétaires destinés à des achats décentralisés.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	56 091	34 785 348
Légumes secs	16 966	21 913 235
Huile et matières grasses	3 823	6 213 785
Aliments composés et mélanges	7 874	21 209 247
Autres	10 362	10 230 593
Total (produits alimentaires)	95 115	94 352 208
Transferts de type monétaire		133 161 000
Total (valeur en dollars des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	95 115	227 513 208

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)						
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	115 638 480	162 804 984	20 535 202	7 610 911	13 744 291	320 333 868
Mise en œuvre	12 468 353	20 824 899	3 908 997	770 622	1 256 732	39 229 604
Coûts d'appui directs ajustés	11 519 044	16 507 801	2 197 996	753 663	1 348 038	32 326 542
Total partiel	139 625 878	200 137 684	26 642 195	9 135 196	16 349 061	391 890 014
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	9 075 682	13 008 949	1 731 743	593 788	0	24 410 162
Total	148 701 560	213 146 633	28 373 938	9 728 983	16 349 061	416 300 176

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONPRA	Office national de protection des réfugiés et apatrides
PIB	produit intérieur brut
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance